



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

♦♦♦

SÉANCE
DU 27 JUIN 2017

♦♦♦

L'An Deux Mille Dix-Sept, le mardi 27 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 21 juin 2017, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H30, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.
M. Jean-Luc BOUILLIE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Etaient PRÉSENTS :

| | |
|--|--|
| M. DOSSANG Guy | Mme LE GOFF Hélène |
| Mme DELAVIGNE Nadine | M. MOLINA Michel |
| M. MOREL Jean-Pierre | M. FAUCHET Gérard |
| M. PRIEZ Rémi | Mme GUESNET Séverine |
| Mme LEMONNE Christine | M. CASTEL Patrick |
| M. MAILLARD Jean-Marie | M. BOREGGIO Sylvain |
| M. SAULNIER Robin | M. HEBERT Dominique |
| M. COCHON Michel | M. EUDIER Moïse |
| M. CISSEY Raymond | M. DULONDEL Michel |
| Mme COULONG Rosine | Mme LEMEILLEUR Monica |
| M. PATTYN Patrick | M. PERRIN Marc |
| Mme REVEL Ketty | M. ALBENQUE Roger |
| M. LEFRAND Guy | M. HUBERT Xavier |
| Mme BEAUVILLARD Karène | M. PICHOS Jean-Pierre |
| M. BOURRELLIER Ludovic | M. LEBLOND Jean |
| Mme AUGER Stéphanie | M. ROYOUX Claude |
| M. ROUSSEL Emmanuel | M. GILLES Hervé |
| M. BOUILLIE Jean-Luc | M. KELLO Philippe |
| Mme LESEIGNEUR Diane | M. MABIRE Arnaud |
| Mme PECQUEUX Delphine | M. SENKEWITCH Georges à partir de 19h00 (dossier 6) |
| M. DERRAR Mohamed | M. JENNAT Daniel |
| Mme LUVINI Françoise | M. JAMES Jean-Claude |
| M. MANE Abdoulaye | Mme COURSIN Marie-Martine |
| Mme MARAGLIANO Francine | Mme SAMSON Michelle |
| Mme LEON Patricia | M. CONFAIS Max |
| M. ETTAZAOUI Driss | M. BROCHOT Bernard |
| Mme HANNOTEAUX Maryvonne | M. BAZIRE Guy |
| M. NOGAREDE Alain | M. CINTRAT Jean-Luc |
| M. MORILLON Marc | M. GROIZELEAU Bruno |
| Mme GIPSON Séverine | Mme HAGUET VOLCKAERT Florence |
| M. DESSAINT Didier | M. RANGER Michel |
| M. HAMEL Raynald | Mme COSTENTIN Stéphanie |
| Mme CANEL Françoise | M. CHOKOMERT Patrice |
| M. GANTIER François | Mme BENARD Catherine |
| Mme BAUGE Agnès | M. CAILLEUX Jean-Michel |
| M. WATEL Patrik | |
| M. COLLEU Etienne | |
| M. FOLLIN Jean-Pierre, suppléant de M. BEHAR Claude | |
| M. MAUCOLIN Bertrand suppléant de M. BARRAL Fernand | |
| M. GATINE Jean-Pierre, suppléant de M. DOUARD Daniel | |
| Mme SURPLIE Claudine, suppléante de Mme BONNARD Renée | |
| M. MASCRIER Gilbert, suppléante de M. FEUVRAIS Martial | |
| Mme DAUPHIN-HENNEQUEZ Françoise, suppléante de M. SIMON Stéphane | |

Ont donné POUVOIR :

Mme DURANTON Nicole a donné pouvoir à M. ETTAZAOUI Driss
M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas a donné pouvoir à Mme LEON Patricia
Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à Mme BEAUVILLARD Karène
M. PAVON Jean-Pierre a donné pouvoir à M. LEFRAND Guy
M. LEPINTEUR Ollivier a donné pouvoir à M. BOURRELLIER Ludovic
M. HOUSSAIS Anthony a donné pouvoir à Mme PECQUEUX Delphine
Mme BANDELIER Lysiane a donné pouvoir à M. DERRAR Mohamed
M. FRERET Robin a donné pouvoir à Mme MARAGLIANO Francine
Mme MORLOCK Sabine a donné pouvoir à M. BOUILLIE Jean-Luc
M. VINE Pascal a donné pouvoir à M. MABIRE Arnaud
Mme JUIN Clarisse a donné pouvoir à Mme LESEIGNEUR Diane
M. BENTALHA Mohammed a donné pouvoir à M. DOSSANG Guy
Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie
Mme BUCHE Véronique a donné pouvoir à Mme LUVINI Françoise
Mme MORDRET Anaïs a donné pouvoir à M. ROUSSEL Emmanuel
Mme KONTE Maryata a donné pouvoir à M. NOGAREDE Alain
Mme MARTIN Françoise a donné pouvoir à Mme HANNOTEAUX Maryvonne
M. SILIGHINI Gérard a donné pouvoir à M. RANGER Michel
M. CHAPLAIS Robert a donné pouvoir à Mme LE GOFF Hélène
M. SENKEWITCH Georges a donné pouvoir à M. MAILLARD Jean-Marie jusqu'à 19h00 (dossier 6)
M. MASSON Serge a donné pouvoir à Mme SAMSON Michelle

ABSENTS non représentés :

M. MARQUAIS Raynal
Mme DIOUKHANE Coumba
Mme LEBARBIER Stéphanie
M. CAPUANO Giovanni
M. GHZALALE Fouade
M. CHAMPREDON Michel
M. VEYRI Timour
M. CAMOIN Emmanuel
Mme VILAIN Mireille
Mme BOCAGE Sophie
M. WALASZEK Jean-Pierre
M. LEFRANCOIS Thierry
M. DE LANGHE Christian
M. ROUSSEL Cédric

◆◆◆

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je suis très heureux de vous retrouver pour ce dernier Conseil communautaire avant les vacances, que certains ont bien méritées. Je ne sais pas si tous les ont méritées, nous verrons. À chacun d'en juger en son âme et conscience.

Nous avons eu hier soir un Conseil municipal très actif et très long, certains voulant s'exprimer, il semblerait qu'ils soient absents ce soir, donc cela va aller beaucoup plus vite.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 11 avril 2017

M. Guy LEFRAND

Je vous propose d'adopter dès maintenant le procès-verbal du Conseil communautaire du 11 avril 2017, que vous avez dû recevoir par mail et avec le dossier du présent conseil.

Y a-t-il des remarques ? Des observations ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous demande de prendre acte de la réception des comptes rendus du Bureau communautaire du 30 mai et du 15 juin, que vous avez dû recevoir avec les dossiers du présent conseil.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le *procès-verbal littéral de la séance du 11 avril 2017*

1 Demande d'adhésion à EPN de la commune de Muzy issue de la Communauté de Communes Interco Normandie Sud Eure

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, notre première délibération appelle l'adhésion à EPN de la commune de Muzy - encore une – issue de la Communauté de Communes Interco Normandie Sud Eure. Encore une commune de l'ancienne CCRSE.

Pour votre information, mes chers collègues, l'adhésion des dix communes, que nous avons délibérée le 11 avril, est d'ores et déjà acquise, puisque la majorité qualifiée des Conseils municipaux est d'ores et déjà atteinte. Donc, sous réserve de difficultés ultérieures, il semble que l'adhésion de ces dix communes soit aujourd'hui acquise.

Pour faire bonne mesure, et parce que, ainsi que nous l'avons dit lors de la réunion de la CLECT, l'Agglomération d'Évreux attire, c'est désormais la commune de Muzy qui nous demande d'accepter son adhésion à Évreux Portes de Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Si vous donnez votre accord, mes chers collègues, comme d'habitude la présente délibération sera notifiée aux 62 communes d'EPN pour un vote à majorité qualifiée dans un délai de trois mois. En l'absence de délibération, si vous ne souhaitez pas vous réunir cet été exprès en Conseil municipal pour faire plaisir à la commune de Muzy, si vous ne vous réunissez pas, nous considérerons que vous êtes d'accord. Je vous le rappelle afin de vous éviter de vous précipiter chez vos collègues pour leur imposer un Conseil municipal le 15 août. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

La commune de Muzy, comme vous le savez, est dans la continuité territoriale des communes que nous avons déjà validées et ne poserait a priori aucun problème particulier.

M. Ranger.

M. Michel RANGER

Merci, M. le Président.

Rassurez-vous, je ne referai pas le débat que nous avons eu la dernière fois.

M. Guy LEFRAND

Je vous en remercie, M. Ranger.

M. Michel RANGER

Je voudrais simplement poser une question pour peut-être gagner du temps à la prochaine commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Les élus connaissent-ils avant d'adhérer l'étude d'impact sur les compensations ?

M. Guy LEFRAND

Non, bien sûr que non. M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Non, M. Ranger.

M. Guy LEFRAND

Il est plus synthétique que jamais.

Nous avons d'ores et déjà eu une réunion avec les dix premières communes concernées et nous avons d'ores et déjà travaillé sur les différences fiscales, les différences de compétences, etc.

Cet aspect-là a été traité, et c'est aussi ce que nous allons faire prochainement avec la commune de Muzy, si vous décidez de l'accueillir. J'ai eu Sylvain FLEURY, le maire de Muzy, au téléphone tout à l'heure, il est très demandeur, bien sûr, de renseignements complémentaires.

M. Bruno GROIZELEAU

Si je peux me permettre, pour répondre à Michel Ranger. Par exemple sur la voirie, avec ce que nous avons décidé lors de la réunion de la CLECT, le calcul sera vite fait. Avec 25 € par habitant pour les trois quarts et un quart à 4,03 €, ils verront vite le coût de voirie communale qui sera retiré de leur attribution.

M. Michel RANGER

C'était simplement pour éviter un débat d'une heure comme à la CLECT.

M. Guy LEFRAND

Ce débat n'aura pas lieu d'être parce que les principes sont validés en CLECT, et donc désormais ce seront les mêmes principes qui s'imposeront automatiquement, si cela peut permettre de mieux répondre à votre question. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions : M. Ranger et Mme Hannoteaux qui ont chacun un pouvoir. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ACCEPTE** (moins 4 abstentions) l'adhésion de la commune de Muzy à la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** le Président à solliciter, en conséquence, du Préfet une extension de périmètre de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie ; la délibération du Conseil communautaire va être envoyée à toutes les communes d'EPN qui disposent d'un délai de 3 mois pour donner leur accord*

2 Compétences d'Évreux Portes de Normandie – Proposition d'évolution au 1er janvier 2018

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante, mes chers collègues, appelle la proposition d'évolution au 1^{er} janvier 2018 des compétences d'Évreux Portes de Normandie, un sujet dont nous avons débattu lors de la dernière Conférence des maires. Une petite modification a été apportée à la délibération que vous avez sur table : la Préfecture, dans sa grande sagesse, nous ayant interdit de dire « ex GEA » et « ex CCPN », il a fallu réécrire quelque peu la délibération, en précisant les équipements, par exemple sur la compétence Enfance-Jeunesse, de manière à ne pas avoir de problèmes avec nos chers fonctionnaires de la Préfecture. Pour le reste, comme convenu lors des réunions de préparation que nous avons faites antérieurement à la fusion, nous vous proposons de faire évoluer les compétences de l'Agglomération au 1^{er} janvier 2018 par l'extension de deux compétences désormais applicable à l'échelle de tout le territoire : l'eau et la petite enfance. À ces deux nouvelles compétences je vous propose d'en ajouter une troisième : la constitution d'une centrale d'achats. Nous en avons parlé lors de la conférence des maires, l'intérêt de la centrale d'achat est de vous permettre de bénéficier de prix de gros, si j'ose dire, sans avoir à repasser des marchés à chaque fois, puisque c'est l'Agglomération qui passera des marchés au fur et à mesure, soit pour du matériel, soit pour des services, et que vous pourrez puiser dans cette réserve quand vous le souhaitez, sans que nous ayons à délibérer à nouveau à chaque fois. Il s'agit donc d'un système beaucoup plus simple.

S'ajoute également le transfert du Conservatoire à rayonnement départemental (CRD), qui avait aussi été prévu lors de la fusion et qui fait l'objet d'une délibération ultérieure.

Il est déclaré d'intérêt communautaire au titre de notre compétence Gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, ce qui va surtout vous permettre à chacun, à des élus hors Évreux, de bénéficier des tarifs d'Évreux, et donc de pouvoir annoncer à vos concitoyens, à vos contribuables, accessoirement à vos électeurs, qu'ils paieront dorénavant moins cher. C'est plus facile à vendre ainsi.

Il est également prévu la suppression du contingent d'aide sociale attribué aux communes de l'ex CCPN. Je ne reviens pas sur le sujet, nous avons déjà validé ce principe : 75% du contingent d'aide sociale pour 2017 et suppression du contingent pour 2018.

Deux compétences restent encore limitées en 2018 au territoire de l'ex CCPN, dont Enfance-Jeunesse. Avec cette histoire de semaine de quatre jours ou de quatre jours et demi, heureusement que nous n'avons pas pris cette compétence au 1^{er} janvier 2018, car ce serait un peu compliqué. Nous sentons bien aujourd'hui que tout cela bouge beaucoup. Pour ne pas avoir à lister toutes les voiries de l'ex CCPN, comme je vous le disais, pour faire plaisir aux fonctionnaires de la Préfecture, je vous propose de sortir des statuts notre compétence Propreté des voiries, qui est gérée différemment sur notre territoire (propreté mécanique et manuelle sur l'ex GEA/propreté mécanique seulement pour l'instant sur l'ex CCPN), et d'intégrer cette différenciation dans un règlement intérieur de la voirie, que nous délibérerons en Conseil communautaire, ce qui nous permet de contourner les vexations de la Préfecture.

Ces statuts sont une consolidation des anciens statuts du GEA et de la CCPN ; ainsi, certaines listes d'équipements touristiques ou d'événementiels de l'ex CCPN n'apparaissent plus en tant que tels, puisqu'ils se trouvent, comme pour les équipements ou événementiels de l'ex GEA, intégrés dans les compétences « tourisme » ou « soutien aux activités et manifestations événementielles », n'est-ce pas, M. le premier Vice-président ?

Courant 2018, EPN devra de nouveau revoir ses statuts afin de transférer la compétence Enfance- Jeunesse au 1^{er} janvier 2019 ; de même, seront étudiés au cours de cette année 2018, la dissolution du SICOSSE et le transfert des gymnases sur EPN, ainsi que le transfert des bibliothèques.

Cette modification des statuts doit être approuvée par les conseils municipaux à la majorité qualifiée dans le délai de trois mois et fera ensuite l'objet d'un arrêté préfectoral.

Avez-vous des remarques ? Il s'agit d'un sujet dont nous avons déjà débattu largement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **ADOpte** l'évolution des compétences d'Évreux Portes de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2018 telle que précisée ci-après et **INVITE** les communes membres d'EPN à se prononcer sur cette proposition d'évolution des compétences dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération.*

| |
|--|
| <p style="text-align:center">EVREUX PORTES DE NORMANDIE (EPN) EVOLUTION DES COMPETENCES EXERCEES PAR EPN AU 1^{ER} JANVIER 2018</p> |
|--|

La Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

Compétences obligatoires

1° En matière de développement économique :

- *actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du Code général des collectivités territoriales*
- *création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;*
- *politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;*
- *promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;*

2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L3421-2 du même code ;

3° En matière d'équilibre social de l'habitat :

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

4° En matière de politique de la ville :

- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

5° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement, comprenant :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

6° En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

7° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles

8° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

9° Assainissement

10° Eau

11° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

12° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

Compétences facultatives

13° Animation, coordination, évaluation et mise à jour du SAGE de l'Iton.

14° Ruissellement

15° Développement de l'enseignement supérieur

16° Appui à la recherche

17° Appui à la formation professionnelle

18° Développement des usages et réseaux numériques

19° Cohésion sociale et territoriale

20° Petite enfance :

- **Construction, aménagement, entretien, gestion et coordination des :**
- **multi accueil collectifs**
- **crèche familiale,**
- **halte-garderie**
- **micro-crèche**
- **relais assistantes maternelles**
- **Elaboration et mise en œuvre des dispositifs contractuels relatifs à la Petite Enfance**

21° Enfance et Jeunesse :

- **Ouverture, gestion, fonctionnement et coordination, des structures Enfance et Jeunesse (accueils de loisirs sans hébergement et activités périscolaires) ci-après :**
 - **Les Galopins** École maternelle La Baronnie (Garencières-Quessigny)
 - **Les Tilleuls** 2 rue des Georgeries – Bois le Roy
Pour le compte du SIVOS de Bois le Roy - L'Habit
 - **Les Petits Artistes** École maternelle intercommunale de Chavigny pour le compte du sivos de chavigny-Bailleul, Coudres et Lignerolles
 - **Les Croth'Mignons** École primaire - Croth
 - **Les Loustics** École maternelle – La Forêt du Parc
 - **Le jardin des loisirs** Salle Polyvalente - La Couture-Boussey
 - **Les Lutins de la vallée** École primaire – Garences sur Eure
 - **Les Écureuils** Allée des Tilleuls – Marcilly sur Eure
 - **Les Cyprès de Loin** École primaire - Prey
 - **La Clé des Chants** Château Drouet – St-André de l'Eure
 - **1.2.3 Soleil** Centre aéré de Grosoeuvre
 - **Les Moussaillons** de Mousseaux Neuville
- **Suivi du Contrat Enfance et Temps libre**
- **Actions éducatives en direction de la jeunesse**

22° Coordination des animations thématiques dans les bibliothèques municipales, écoles maternelles, primaires, et structures enfance et jeunesse ;

23° Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

24° Soutien au sport de compétition de haut niveau dans les domaines suivants :

- **Basket Ball**
- **Volley Ball**
- **Hand Ball**

25° Soutien aux activités et manifestations évenementielles à rayonnement communautaire

26° Fourrière animale

27° Constitution en Centrale d'achats

3 Compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » - Conservatoire à rayonnement départemental - Déclaration d'intérêt communautaire

M. Guy LEFRAND

La troisième délibération que je vous demande de voter, mes chers collègues, porte justement sur la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et, donc, sur la déclaration d'intérêt communautaire du Conservatoire à rayonnement départemental.

Pour les 117 familles hors Évreux membres du Conservatoire, ce sera là aussi un véritable gain, important. Cette prise en charge par l'Agglomération va donc aussi faire plaisir à nos contribuables.

Y a-t-il des remarques sur le sujet ? Nous en avons déjà débattu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECLARE** le Conservatoire à rayonnement départemental d'Evreux d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2018, **DEFINIT** en conséquence l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ainsi qu'il suit :

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire suivants :
 - Equipements aquatiques existants (piscines Jean Bouin et Plein Soleil à Evreux) et futurs
 - Musée d'art, d'histoire et d'archéologie d'Evreux
 - Musée des instruments à vent de la Couture Boussey
 - Hippodrome de Navarre à Evreux
 - Future salle omnisports d'Evreux/Nétreville dédiée au basket
 - Conservatoire à rayonnement départemental d'Evreux

et **RAPPELLE** l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » tel que précédemment délibéré en 2016 par l'ex GEA et l'ex CCPN :

- Création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire : sont considérées d'intérêt communautaire, toutes les voiries – au sens du Code de la voirie routière – communales, classées au cadastre dans le domaine public, dont la structure et le revêtement sont conformes à leur destination.
- Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire : sont considérés d'intérêt communautaire :
 - les parcs de stationnement de surface, ouverts, gratuits, classés au cadastre dans le domaine public, dont la structure et le revêtement sont conformes à leur destination.
 - les parcs de stationnement payants suivants :
 - le parking de la gare à Evreux
 - le parking de l'hôtel de ville d'Evreux
 - le futur parking du site de Tilly à Evreux

4 Règlement intérieur des Assemblées communautaires

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante concerne le règlement intérieur des Assemblées communautaires. À l'issue d'une fusion (comme après un renouvellement de conseil), le nouveau Conseil communautaire dispose de 6 mois pour adopter son règlement intérieur. Celui qui vous est proposé est la reconduction simple de celui de l'ex GEA, hormis pour la partie fonctionnement des commissions qui reprend les modifications que vous avez souhaité y voir apparaître lors de la délibération du 7 février dernier. Le projet vous a été envoyé à tous par mail le 6 juin dernier afin de recueillir votre avis en amont de l'envoi officiel pour qu'il n'y ait pas de remarques ultérieures. Nous n'avons eu aucune remarque particulière; une dizaine d'élus nous ont simplement répondu que le document n'apportait pas de remarques. Ils nous ont fait remarquer qu'ils n'avaient pas de remarques, et je les en remercie, cela prouve l'intérêt qu'ils portent à ce sujet.

Avez-vous des remarques sur le règlement intérieur ? Non.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le règlement intérieur des Assemblées d'Evreux Portes de Normandie

5 Syndicat mixte ouvert Eure Numérique – Intégration de la Région Normandie - Modification des statuts – Avis du Conseil communautaire d'EPN

M. Guy LEFRAND

Notre délibération suivante appelle l'avis du Conseil communautaire sur l'intégration de la Région Normandie au Syndicat mixte ouvert Eure Numérique.

Vous le savez, il s'agit d'un dossier important pour nous puisque Eure Numérique intervient aujourd'hui sur le territoire de l'ex CCPN pour le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire et que la Région Normandie contribue à hauteur de 32% à ce projet. Il est donc important que la Région puisse faire partie intégrante d'Eure Numérique. Avez-vous des remarques ? Non.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **EMET** un avis favorable à l'intégration de la Région Normandie au Syndicat mixte ouvert Eure numérique et **EMET** un avis favorable aux modifications subséquentes à apporter aux statuts du SMO Eure Numérique

6 Contrat de territoire

M. Guy LEFRAND

Le dossier n°6 est un dossier important, mes chers collègues. Vous avez sur table la maquette financière qui vous avait été envoyée par mail le 23 juin après-midi après que le Département nous a également donné son accord. Je voudrais juste revenir un instant sur ce Contrat de territoire. Ce Conseil communautaire va engager la collectivité sur des opérations structurantes, importantes pour notre attractivité et notre avenir.

Le Contrat de territoire que nous vous présentons est une actualisation de celui que nous avons signé il y a deux ans. Je dirais même qu'il est beaucoup plus qu'une actualisation. Ce contrat a été « musclé », et ce sont aujourd'hui 250 M€ qui seront investis sur un territoire qui couvrait hier trois intercommunalités, aujourd'hui regroupées au sein d'un syndicat, la Communauté de communes du Pays de Conches nous ayant rejoint dans le cadre de ce Contrat de territoire. Je me permettrais de dire qu'il est le fruit d'une gouvernance efficace, et je remercie le Bureau communautaire de m'avoir largement accompagné sur ce sujet, et d'un dialogue intelligent avec nos partenaires. Enfin, Évreux Portes de Normandie n'est plus isolé. Aujourd'hui nous assumons notre place de quatrième agglomération normande. L'attractivité de notre territoire passe d'abord par son image, par la valorisation de son cœur d'agglomération, des actions précises, qui avaient été initiées par Jean-Louis Debré (la trame bleue, la trame verte), l'agrégation de projets de valorisation s'appuyant sur nos particularités pour faire de la Porte de Normandie une destination touristique. La structuration du patrimoine économique sera le deuxième pilier de notre action pour une compétitivité regagnée. Elle passe par la création du centre d'affaires de la gare, le développement de la zone du Long Buisson, la Bio-pépinière, etc. Aujourd'hui, notre territoire concentre 45 000 emplois, soit un quart des emplois du département, 6 000 établissements et 620 hectares dédiés à l'économie. Nous en parlions lors de la CLECT, c'est cette puissance de l'agglomération qui fait notre force. Notre Région trouve également à Évreux de nombreux sites en devenir qui vont nous permettre d'affirmer la centralité de la ville préfecture et de son territoire. La rénovation urbaine des quartiers prioritaires et la création de quartiers nouveaux en lieu et place de friches ainsi que la réalisation d'équipements structurants participeront au rayonnement du territoire. Enfin, le troisième et dernier axe porte sur le cadre de vie. Ce nouveau contrat, mes chers collègues, mes chers amis, portent sur 41 actions (243 M€) financées à hauteur de 31 M€ par la Région, de 22 M€ par le Département, mais aussi par l'ANRU et l'EPFN. Sur ce contrat de 243 M€, près de 75 M€ sont financés par nos partenaires, dont 31 M€ par la Région et 22 M€ par le Département. Je vous rappellerai que sur notre contrat précédent, celui que nous allons remplacer, après les 2 M€ déjà octroyés, il ne restait plus à la Région que 8 M€ à nous verser. Nous passons de 8 à 31 M€. Quatre fois plus. La participation du Département passe quant à elle de 7 à 22 M€. Trois fois plus.

Le Département met trois fois plus d'argent sur notre territoire qu'il n'en mettait auparavant, la Région met quatre fois plus d'argent sur notre territoire qu'elle n'en mettait auparavant, parce que notre territoire est enfin reconnu à sa juste valeur.

De la même manière, l'EPFN investira beaucoup plus d'argent, notamment dans la démolition et la déconstruction des friches, puisque désormais, grâce à la présidence de Sébastien Lecornu à l'EPFN, la participation de l'EPFN et de la Région à la déconstruction et la démolition de nos friches sera à chaque fois de 75%.

Si je tiens à dire tous ces chiffres, c'est pour que vous vous rendiez compte que, grâce à votre travail, grâce à votre accompagnement, j'ai pu faire comprendre à nos partenaires, la Région et le Département, le rôle majeur joué aujourd'hui par Évreux Portes de Normandie. Je peux même vous dire que ce qui est attribué aujourd'hui par la Région à Évreux Portes de Normandie représente 10% de ce qui est prévu sur l'ensemble du territoire normand. C'est une somme assez énorme qui a fait grincer quelques dents – je le dis entre nous – parce que notre territoire a enfin été reconnu à sa juste valeur. Il s'agit quasiment d'un plan Marshall pour l'attractivité de notre territoire, et je suis particulièrement heureux de vous le présenter.

Ce contrat n'est pas simplement là pour faire joli et aligner des chiffres.

Le contrat de la mandature précédente avait réalisé un tiers de ses actions sur cinq ans.

Quant à nous, nous avons d'ores et déjà lancé 50% des actions du contrat que nous avons signé en 2014. Nous avons l'ambition, et je sais pouvoir compter sur vous, de réaliser 90-95% des investissements de ce contrat. Croyez-moi, quand les investissements de notre territoire commencent à se compter en dizaine de millions d'euros, c'est qu'enfin nous nous battons de la même manière que Rouen ou Le Havre sur le territoire. Nous avons aussi réussi cela parce que nous faisons des efforts permanents sur le budget de fonctionnement, et je voulais en remercier l'administration de l'Agglomération. Nous avons diminué les postes, réorganisé les équipes, restructuré les objectifs et les ambitions. C'est parce que l'ensemble des fonctionnaires de cette Agglomération fait des efforts permanents que nous en sommes là aujourd'hui, et je voudrais, en votre nom à tous, les remercier. Certains vont encore me qualifier de « bulldozer », mais je vous l'ai dit, je suis plutôt un tracteur. Aujourd'hui nous avons un sillon, il est tracé droit grâce à vous, grâce au choix que vous avez fait. Vous pouvez me faire confiance pour rester assis très longtemps sur le tracteur et pour vous emmener très loin, au bout de notre Contrat de territoire.

Qu'y a-t-il, M. Nogarède ? Vous dites des bêtises ?

M. Alain NOGARÈDE

J'ai dit : « L'amour est dans le pré. »

M. Guy LEFRAND

L'amour est dans le pré. Eh bien voilà, la vie est belle, M. Nogarède. C'est parfait.

Avez-vous des remarques, mes chers collègues, sur ce beau Contrat de territoire ?

Aucune remarque particulière. Si, M. Nogarède. J'ai eu peur.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

C'est Mme Hannoteaux.

M. Guy LEFRAND

Mme Hannoteaux, encore mieux, encore plus fort.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

J'aurais une toute petite question. Je ne comprends pas pourquoi la réhabilitation de l'ancienne halle de La Ferrière-sur-Risle est inscrite. La Ferrière-sur-Risle ne fait pas partie de l'EPN.

M. Guy LEFRAND

Je suis heureux de votre esprit d'observation, Mme Hannoteaux, mais je suis malheureux de votre esprit d'écoute. Je rappelle pour la 182^{ème} fois que ce Contrat de territoire est signé avec le syndicat mixte Évreux Portes de Normandie et Conches.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

Il n'y a pas grand-chose sur Conches. Il n'y a que cette halle de La Ferrière-sur-Risle, donc je pouvais quand même m'étonner. Ils ne sont pas tellement bien servis.

M. Guy LEFRAND

Ils sont très bien servis, et je peux vous dire qu'Alfred Recours, qui n'avait jusqu'à présent rien, puisqu'il n'était ni Pays, ni Agglomération, est particulièrement heureux de l'accompagnement de notre territoire avec le sien. Il n'a pas seulement La Ferrière-sur-Risle, il a Conches, et si vous regardez, de mémoire il doit être autour de 2,5 M€. Croyez-moi, il ne se plaint pas du tout. Je vous remercie de cette question qui m'a permis de préciser les choses.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Très bien !

M. Guy LEFRAND

J'adore ! Cette précision étant désormais acquise, je vous propose de mettre au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** la maquette financière prévisionnelle du Contrat de territoire proposée pour ce qui concerne Evreux Portes de Normandie, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le Contrat de territoire et les conventions ou avenants afférents pour la période 2017-2021 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions prévues pour les actions inscrites

7 Budget annexe de l'Eau – Litige ex GEA au groupement OTV/PINTO – Reprise partielle de provision

M. Guy LEFRAND

Je vais maintenant me taire et donner la parole pour un instant à M. Groizeleau et M. Boreggio, qui vont vous présenter le volet Finances. M. Groizeleau présentera nos finances globales et M. Boreggio les finances qui concernent l'ex CCPN.

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous allons commencer par une délibération sur le budget annexe de l'eau : le litige ex GEA au groupement OTV/PINTO. Nous sommes maintenant en phase de reprise de provision. Une première provision s'élevant à plus de 3 080 000 € avait déjà constituée, puis une deuxième de 300 K€ et une troisième de 450 K€. Un accord transactionnel a été trouvé afin d'indemniser la société sur les préjudices correspondant à la désorganisation du chantier. Nous devons honorer un premier versement de 230 K€ et interviendra en 2018 un deuxième versement de 200 K€.

Il est proposé de reprendre le montant de cette provision à hauteur de 3 310 214,16 € qui regroupe les 3 080 214,16 € et les 230 K€ que nous devons verser sur l'année 2017.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des remarques ? Non.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la reprise partielle de la provision constituée pour le litige qui oppose l'ex GEA au groupement OTV/PINTO pour la construction de l'usine de traitement d'eau potable de Chenappeville et **FIXE** le montant de cette reprise à 3 310 214,16 €

8 Budget 2017 - Décision modificative n°2

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit d'une décision modificative. Le budget étant voté par chapitre, il y a lieu au cours de l'exercice budgétaire de procéder à des virements, afin de l'ajuster aux différentes évolutions. Vous avez les différents montants qui changent de côté, car, comme vous le savez, pour les décisions modificatives, on prend d'un paquet pour en mettre dans un autre. Nous retirons par exemple 270 K€ au budget réseaux de voirie pour les donner aux frais d'études (voirie).

La plus grosse modification est sur le budget Eau ; c'est celle que je viens de vous faire voter précédemment, c'est-à-dire les frais d'acte et de contentieux à hauteur de 230 K€ et les titres annulés pour 3 080 000 €, et nous avons la reprise de provision pour 3 310 214,16 € pour être précis.

M. Guy LEFRAND

Des remarques ? Des questions ? Des observations ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** la décision modificative n°2 à apporter au budget 2017

J'en profite parce que je la vois, je voulais remercier Mme Annie Crozet qui nous a beaucoup accompagnés sur le Contrat de territoire. C'est grâce à sa réactivité et son efficacité que nous avons obtenu autant de millions. Heureusement que je n'ai pas un pourcentage à vous donner sur les millions que nous obtenons, nous serions en difficulté. J'ai oublié de le signaler tout à l'heure, je voulais le redire.

9 Compte de gestion 2016 de l'ex GEA – Budget principal

M. Guy LEFRAND

À vous M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Normalement nous devrions commencer par voter le compte de gestion, mais pour que vous puissiez comprendre les chiffres du compte de gestion, je vais d'abord vous faire le rapport du compte administratif et nous reviendrons au vote du compte de gestion avant de voter le compte administratif.

M. Guy LEFRAND

Il y en a déjà qui ont lâché prise !

M. Bruno GROIZELEAU

Je vais présenter la partie ex GEA et Sylvain Boreggio vous présentera la partie ex CCPN. Pour l'année 2016, le total de nos recettes, tous budgets confondus, est de 180 M€. Le résultat cumulé ressort à 8 M€. Quand vous regardez le tableau qui se trouve dans le rapport qui vous a été donné, vous retrouvez ces 8 M€ dans le dossier global, et quand on prend les restes à réaliser, nous sortons seulement avec 1,5 M€ d'excédents. Il faut corriger tout de suite. Vous voyez que, sur la ligne Budget principal, Eau, Assainissement, Mobilités, nous avons découpé ce sous-total, et que nous ressortons à plus de 16 M€, les ZAC, qui ont été retirées, représentant -14,7 M€. Ces 14,7 M€ de déficit sont provisionnés à hauteur de 6 M€, donc si nous ajoutons ces 6 M€ au 1,5 M€, nous avons un excédent global aujourd'hui de près de 8 M€.

Budget principal

Le budget principal de l'année 2016 sort avec un autofinancement brut de 5,5 M€ et un remboursement du capital proche de 3 M€, ce qui nous donne un autofinancement net de 3,5 M€. Pour information, l'excédent 2016 avant les restes à réaliser était de 9,3 M€.

Section de fonctionnement :

Le taux de réalisation de la section de fonctionnement est proche des 100%, les dépenses étant à 92% et les recettes à 98%.

Dépenses:

En ce qui concerne les dépenses, nous avons réalisé une économie de 860 K€, soit plus de 10%, sur les charges à caractère général. Tous les ans nous réduisons nos charges à caractère général, ce qui nous permet de maintenir l'autofinancement malgré la baisse de nos recettes.

Les charges de personnel ont connu une augmentation de 1,146 M€, une augmentation qu'il nous faut commenter. Comme nous sommes en période de mutualisations, le GEA a la partie charges du GEA et de la Ville d'Évreux et est remboursé en recettes par la Ville d'Évreux. Lorsque nous combinons le tout, nous constatons une baisse des charges de personnel.

Les autres charges de gestion sont en augmentation de 15% (1 154 000 €). Cette hausse est liée aux besoins des budgets annexes Pépinière scientifique et Mobilités durables.

Les principaux postes en diminution sont les charges à caractère général : carburant (- 200 K€ environ), location de matériel (- 400 K€ environ), gardiennage (-113 K€, grâce à un changement du système de gardiennage), remboursements de frais (- 454 K€).

Hors mutualisations, les charges de personnel, ainsi que je vous le disais, sont en baisse de 0,47% et avec la mutualisation de -3,20 % sur l'année 2016.

Les autres charges de gestion courante sont en augmentation de 15%, ainsi que je vous l'ai dit, à cause de la pépinière scientifique (+ 1 M€) et les mobilités durables (+ 750 K€).

Les charges financières sont restées stables puisqu'elles augmentent seulement de 19 K€. J'en profite pour vous dire que la structure de la dette est favorable, 84% de l'encours se situant dans un classement 1A à 1D, soit de risque faible à modéré. Le taux moyen 2016 est de 2,95 %; en 2015, ce taux moyen était de 2,89 %. Nous sommes donc restés très bas sur nos crédits.

Recettes :

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement diminue entre l'exercice 2015 et 2016 de 2,260 M€ (-3,4%). Cette diminution est principalement liée à la Dotation Globale de Fonctionnement qui poursuit sa forte baisse (-10% par rapport à 2015, -1,3 M€). Nous en sommes à plus de 5 M€ de moins de Dotation Globale de Fonctionnement depuis trois ans.

M. Guy LEFRAND

Il paraît que ce n'est que le début.

M. Bruno GROIZELEAU

En outre, en 2015, le GEA avait recouvré le Fonds de Solidarité Européen (FSE) pour ses actions menées sur l'insertion et l'emploi pendant les années 2008 à 2013 (+ 667 K€). Pour le PLIE, la subvention a été réduite de 315 K€.

Alors que les taux n'ont pas été augmentés, les bases fiscales restent dynamiques (+ 2,1 %, soit + 619 018 € de produits supplémentaires entre 2015 et 2016), notamment pour la TEOM qui enregistre une progression de 2,7 %, soit + 276 846 €.

La Cotisation à la Valeur Ajoutée des entreprises (CVAE) a enregistré une diminution de 70 K€.

Par ailleurs, les impôts ménages restent stables (+ 3 665 €) du fait du gel des taux.

Voilà pour nos ressources.

Section d'investissement :

Dépenses :

Nous avons dépensé 20 232 000 € en 2016.

En dehors des dépenses d'équipement (15 M€), qui sont détaillées dans la suite du document, les dépenses réelles d'investissement comprennent également les dépenses financières, soit 5, 286 M€.

Ce qui est intéressant, c'est que le taux d'emploi des dépenses d'équipement (mandaté + engagé) augmente, puisque nous passons de 76% en 2015 à 81% en 2016. Lorsque nous sommes arrivés en 2014, les taux de réalisation, même avec les mandats et les engagés, ne dépassaient pas 50%.

M. Guy LEFRAND

Eh oui ! Bravo.

M. Bruno GROIZELEAU

Au chapitre Immobilisations incorporelles, vous voyez 829 K€ dépensés.

Au chapitre Subventions d'équipement, le montant est de 3,4 M€.

Les fonds de concours sont inscrits dans ce chapitre.

Au chapitre Immobilisations corporelles, le montant s'élève à plus de 10 M€, dont 6,9 M€ pour la voirie, 1,1 M€ pour la constitution de réserve foncière, 800 K€ pour l'acquisition de colonnes enterrées et bennes O.M., 300 K€ pour l'acquisition de matériel pour le garage.

Les différents travaux représentent, pour l'année 2016, 600 K€.

Recettes :

Les recettes d'investissement de 2016 sont faibles par rapport à 2015, ce que nous voyons dès le premier montant, « subventions d'investissement ». En effet, quand on relance des programmes, on ne commence à toucher des subventions que l'année suivante. Nous avons 2,8 M€ l'an dernier et nous n'avons que 700 K€ cette année.

C'est tout ce que l'on peut dire sur ces recettes d'investissement. Il faudra attendre 2017 et 2018, vu le Contrat de territoire dont nous avons discuté pour avoir de bonnes surprises et avoir des rentrées.

L'épargne :

L'épargne s'est légèrement réduite par rapport à 2015, mais l'épargne brute reste tout de même largement positive. Je vous rappelle que le budget que je vous ai présenté il y a deux mois ne tenait pas compte des reports. Il faudra donc rajouter ces sommes-là à notre budget initial.

La dette :

La capacité de désendettement (encours de dette/autofinancement) est égale à 8,9 en 2016, ce qui est tout à fait correct. Je vous l'ai dit tout à l'heure, les taux sont à 2,95% contre 4,10% pour une collectivité de la même strate et les risques sont faibles, 85% de notre encours étant soit fixe soit avec un risque très modéré.

Nous avons augmenté notre encours de dette cette année. En effet, nous sommes passés de 148 à 154 M€. Il faut dire que depuis deux ans nous étions en désengagement, ce qui n'est pas bon non plus pour une collectivité, puisqu'une collectivité qui veut investir doit aussi s'endetter et profiter des taux très faibles. Nous en avons profité au maximum sur l'année 2016, car il y a même un taux sur 20 ans que nous avons réussi à avoir en dessous de 1%.

Budgets annexes

Eau et Assainissement

Le budget Eau se clôture avec un excédent de global de 883 K€ € dont 35 K€ en section d'investissement et 847 K€ en section de fonctionnement. En intégrant les restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement (895 K€), le résultat consolidé est de 1,778 M€.

Le budget Assainissement se clôture avec un excédent global de 8,7 M€ dont 7 M€ d'excédent en section d'investissement. L'excédent de fonctionnement s'élève à 1,648 M€. Ces résultats feront l'objet d'un report au budget 2017 et d'un financement au budget supplémentaire.

Le taux de réalisation des équipements et réseaux progresse : 76,3 % pour l'eau et 84,6 % pour l'assainissement, hors restes à réaliser cette fois-ci.

Les arbitrages budgétaires permettent d'évoluer vers des prévisions plus proches de la capacité de réalisation. Je me souviens de l'année 2014 où nous avons inscrit 25 M€ en investissement et où nous n'avions été capables que d'en réaliser 8 M€.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, elles sont en baisse de 104 K€ sur le budget Eau et de 575 K€ sur le budget Assainissement.

Les recettes de gestion connaissent une hausse importante : + 29% pour l'eau et + 33% pour l'assainissement. Ces chiffres doivent toutefois être corrigés : une échéance de décembre 2015 n'ayant pas été rattachée au bon exercice, c'est donc l'exercice 2016 qui a en profité, ce qui n'est pas très bien. (Je regarde le Trésorier principal qui me fait un petit sourire, mais ce n'était pas très bien.)

SPANC

Le budget du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) a depuis 2015 retrouvé l'équilibre entre dépenses et recettes de gestion. Il se clôture toutefois en déficit en 2016 sur la section d'investissement à hauteur de plus de 1 M€. Cette situation est essentiellement liée au report de déficits antérieurs liés au mode de facturation des travaux qui ont fait l'objet d'étalements des remboursements au bénéfice des usagers. En effet, à partir de 2005, les travaux qui étaient faits étaient payés sur une quinzaine d'années. Nous supportons les travaux que l'utilisateur payait sur 15 ans. Il fallait surtout regarder l'échéancier pour vérifier qu'il n'y a pas une différence entre les sommes que nous attendons et les sommes qui vont venir. Pour l'instant, nous nous rapprochons de la vérité. Sur ce million, il y aurait à peu près 200 K€ de déficit à la fin.

Mobilités durables

Le budget Mobilités durables se clôture avec un excédent global de plus de 3 M€ dont 4, 2 M€ en section d'investissement et un déficit de 1,2 M€ en section de fonctionnement.

Je dois également corriger ces chiffres car, comme vous le savez, cette année a été particulière, nous avons arrêté de passer des titres à partir du mois de novembre du fait de la fusion GEA/CCPN, et le dernier ticket sur le Versement Transport de décembre 2016 n'est pas passé et passera sur l'année 2017. Il faut donc corriger ce déficit de fonctionnement de 650 à 700 K€ environ. Les dépenses réelles d'investissement diminuent de 36,3 %. Les recettes réelles sont constituées pour moitié de subventions et pour moitié de FCTVA. Le taux de réalisation des investissements (acquisition de matériels de transport, abribus, aménagement de voiries et de trottoirs) est faible, à peine 29 %. Le Versement Transport enregistre comme l'an passé une légère diminution.

M. Guy LEFRAND

Pour votre information, il pleut.

M. Bruno GROIZELEAU

J'ai pourtant fini le budget Eau.

Budget de la Pépinière

Le budget de la Pépinière se clôture avec un excédent global de 549 K€, dont + 893 K€ en section d'investissement et - 344 K€ en section de fonctionnement. En effet, en section d'investissement, il y a eu régularisation en 2016 d'une erreur d'imputation de l'année 2012. Nous avons dû corriger cette erreur à la suite du contrôle de la Chambre régionale des comptes. Nous avons fait en 2012 une erreur d'écriture.

Budgets des zones

Les budgets des zones sont déficitaires (-14 775 000 €). Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, 6 M€ sont provisionnés pour atténuer cette perte. Il faut toujours faire attention aux budgets des zones. Les zones ne sont pas là pour être équilibrées. Comme vous le savez, ces zones créent de l'emploi et apportent des taxes, et les taxes des entreprises ne sont pas portées aux budgets zones mais au budget principal. Il faut donc à chaque fois comparer les budgets. Si Gérard Silighini avait été là, il m'aurait certainement interrogé, donc je veux lui répondre.

M. Guy LEFRAND

Ah non !

M. Bruno GROIZELEAU

Où il est il m'entend.

M. Guy LEFRAND

Il s'est fatigué hier soir au Conseil municipal, il ne pouvait pas être là ce soir.

M. Bruno GROIZELEAU

C'est dommage parce que j'avais une réponse à lui donner. Je le ferai, c'est promis, en commission des finances. Nous ferons bien cette étude sur les différentes zones. En conclusion, je peux vous dire que le GEA termine avec un résultat très correct, une dette maîtrisée et sécurisée. Il nous faut poursuivre notre gestion efficace et suivre de très près la comptabilisation des zones.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. Groizeleau.

Avez-vous d'ores et déjà des questions sur le compte de gestion ex GEA ? Y a-t-il des questions, des remarques, des observations ? Non, c'est la totale confiance.

Bravo M. Groizeleau. Nous allons voir si M. Boreggio fait aussi bien avec l'ex CCPN.

M. Sylvain BOREGGIO

Je vais surtout faire beaucoup plus court. Mon temps de parole est proportionnel à mon budget. Je n'ai pas les mêmes ambitions que le GEA. Je vais faire comme mon collègue Bruno Groizeleau, je vais vous parler du compte administratif, qui donne le reflet exact du réalisé 2016. Sur l'ex CCPN, nous avons en recettes un total de 10 410 385 € et de 9 679 506 € en dépenses. Il est intéressant de noter que nous avons terminé l'année 2016, en résultat cumulé, à + 2 362 334 €. Voilà avec quoi nous sommes arrivés à EPN. Donc je vous rassure tout de suite, ce n'était pas une mauvaise opération que d'accepter la CCPN au sein d'EPN. Ensuite, si nous regardons un peu plus en détail, la constitution du budget de l'ex CCPN est beaucoup plus simple que celle du GEA, puisqu'il se constitue d'un budget principal et de trois budgets annexes. Nous n'avons pas autant de zones et donc pas autant de budgets annexes.

Budget principal

Sur la section fonctionnement, nous avons clôturé l'exercice 2016 à 8 443 348 € en dépenses et à 8 714 759 € en recettes. Sur la section investissement, nous avons clôturé à 2 541 795 € en dépenses et à 1 232 366 € en recettes. Cela nous donne un résultat cumulé de 10 985 144 € en dépenses et de 9 947 125 € en recettes, soit un résultat d'exercice négatif à plus de 1 M€. Ce résultat négatif s'explique par le transfert de plus de 1 M€ du budget principal vers le budget annexe Économie.

Budgets annexe

Assainissement :

Si nous regardons le premier budget annexe, qui est celui de l'assainissement, nous avons sur la section de fonctionnement 997 883 € en dépenses et 1 484 117 € en recettes et sur la section d'investissement 456 463 € en dépenses et 1 654 077 € en recettes. Cela nous donne un exercice global avec 1 454 347 € en dépenses et 3 138 195 € en recettes. Ces chiffres sont également à modérer. Pourquoi autant d'excédent ? Parce que le budget Assainissement a bénéficié de recettes un peu particulières à l'issue d'un procès que nous avons gagné concernant la station d'épuration de La Couture-Boussey. Nous avons empoché un peu plus de 1,2 M€. Nous avons gagné ce procès et empoché un peu d'argent ; malheureusement, EPN sera obligé de dépenser un peu d'argent car j'aimerais bien que la station d'épuration de La Couture-Boussey soit refaite. J'en ai assez d'expliquer à mes contribuables que si cela fait huit ans que ça sent mauvais autour de chez eux, c'est normal, c'est parce que la station d'épuration ne fonctionne pas. Je pense qu'à un moment, il va falloir faire des travaux.

SPANC :

L'autre budget annexe qui est celui de l'assainissement non collectif (SPANC), est un budget plus modeste. Sur l'exercice 2016, en section de fonctionnement, nous avons 138 133 € en dépenses et 95 315 € en recettes, et en section d'investissement, nous n'avons aucune dépense et 1 170 € en recettes. Cela nous permet d'avoir une clôture d'exercice à 138 133 € en dépenses et à 96 485 € en recettes, ce qui nous donne un résultat légèrement négatif.

Économie :

S'agissant du dernier budget annexe, celui de l'économie, nous avons en section de fonctionnement 100 140 € en dépenses et 116 193 € en recettes et en section d'investissement 217 831 € en dépenses et 1 328 116 € en recettes. Comme je vous l'avais expliqué tout à l'heure, cela correspond à un transfert du budget principal d'un peu plus de 1 M€, qui devait servir, comme j'ai pu l'expliquer en commission, à financer l'extension de la zone d'activités de la Croix Prunelle. Nous aurions dû réaliser cette opération avant la fin de l'exercice 2016 car nous souhaitions à l'époque arriver à EPN avec une opération terminée (Je me tourne vers mon vice-président de l'époque, Jean-Pierre Morel.)

Malheureusement, et les fouilles archéologiques sur le site et des contraintes d'appel d'offres non fructueuses nous ont fait perdre beaucoup de mois, et nous avons dû arriver à EPN avec cette réalisation non effectuée et, malheureusement, au grand désespoir de mon collègue des finances, Bruno Groizeleau, avec plus de 1 M€ transféré au budget Économie alors qu'il aurait préféré l'avoir en excédent de fonctionnement. Je le regrette, mais malheureusement nous n'avons pas calculé la réalisation de ces faits.

Ce budget Économie se clôture donc avec 317 972 € en dépenses et 1 444 039 € en recettes.

Comme je vous le disais tout à l'heure, cela permet à l'ex CCPN d'arriver à l'EPN avec un excédent de 2 362 334,78 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques, des questions, des observations ?

Merci de votre esprit de synthèse, M. Boreggio.

Si vous n'avez pas de remarques particulières, nous allons passer à une série de votes.

S'agissant du compte de gestion 2016 ex GEA - budget principal, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2016 de l'ex GEA – budget principal - visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

10 Compte de gestion 2016 de l'ex GEA – Budget eau

M. Guy LEFRAND

Compte de gestion 2016 de l'ex GEA – Budget eau, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2016 de l'ex GEA – budget eau - visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

11 Compte de gestion 2016 de l'ex GEA – Budget assainissement

M. Guy LEFRAND

Compte de gestion 2016 de l'ex GEA – Budget assainissement, même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2016 de l'ex GEA – budget assainissement - visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

12 Compte de gestion 2016 de l'ex GEA – Budget SPANC

M. Guy LEFRAND

Compte de gestion 2016 de l'ex GEA – Budget SPANC, même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2016 de l'ex GEA – budget SPANC - visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

13 Compte de gestion 2016 de l'ex GEA – Budget mobilités durables

M. Guy LEFRAND

Compte de gestion 2016 de l'ex GEA – Budget mobilités durables, même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2016 de l'ex GEA – budget mobilités durables - visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

14 Compte de gestion 2016 de l'ex GEA – Budget Pépinière scientifique

M. Guy LEFRAND

Compte de gestion 2016 de l'ex GEA – Budget Pépinière scientifique, même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2016 de l'ex GEA – budget pépinière scientifique - visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

15 Compte de gestion 2016 de l'ex GEA – Budgets ZAC

M. Guy LEFRAND

Compte de gestion 2016 de l'ex GEA – Budgets ZAC, même vote ? Même vote. Je m'en doutais.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2016 de l'ex GEA – budgets ZAC - visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

16 Compte de gestion 2016 de l'ex CCPN – Budget principal

M. Guy LEFRAND

Compte de gestion 2016 de l'ex CCPN – Budget principal, attention, nous allons voir si nous avons la même unanimité. Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 de l'ex CCPN – budget principal - par le Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

17 Compte de gestion 2016 de l'ex CCPN – Budget assainissement

M. Guy LEFRAND

Compte de gestion 2016 de l'ex CCPN – Budget assainissement, même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 de l'ex CCPN – budget assainissement - par le Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

18 Compte de gestion 2016 de l'ex CCPN – Budget SPANC

M. Guy LEFRAND

Compte de gestion 2016 de l'ex CCPN – Budget SPANC, même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 de l'ex CCPN – budget SPANC - par le Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

19 Compte de gestion 2016 de l'ex CCPN – Budget économie

M. Guy LEFRAND

Compte de gestion 2016 de l'ex CCPN – Budget économie, même vote ? Même vote.

Je vous remercie, mes chers collègues, et je vous félicite car en une heure nous avons déjà fait 19 délibérations alors qu'hier en deux heures nous en avons fait 4. Je vous félicite pour votre efficacité.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 de l'ex CCPN – budget économie - par le Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

20 Compte administratif 2016 de l'ex GEA

M. Guy LEFRAND

Je vais maintenant sortir pour les comptes administratifs. Je vais pouvoir aller prendre l'air. Je laisse M. Groizeleau et M. Boreggio vous présenter les comptes administratifs, je reviendrai plus tard.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous venons de voter les comptes de gestion et, avec Sylvain Boreggio, nous avons déjà commenté les comptes administratifs.

Il n'y a aucun écart avec les comptes de gestion, le percepteur peut être content.

Je vais passer au vote pour la partie GEA.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? À l'unanimité. Je vous remercie de votre confiance.

Le Conseil communautaire :

☞ **DONNE** acte à Monsieur le Président (qui a quitté la salle du Conseil pendant le vote) de la présentation faite du Compte Administratif 2016 de l'ex GEA, **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé à la présente délibération

Nous pourrons l'annoncer au Président dès son retour.

21 Compte administratif 2016 de l'ex CCPN

M. Bruno GROIZELEAU

Nous allons voter maintenant le compte administratif de l'ex CCPN.

Qui est pour ? J'ai changé, pour voir ceux qui suivent. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'unanimité. Je vous remercie beaucoup.

Le Conseil communautaire :

☞ **DONNE** acte à Monsieur le Président (qui a quitté la salle du Conseil pendant le vote) de la présentation faite du Compte Administratif 2016 de l'ex CCPN, **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé à la présente délibération

Nous allons pouvoir faire revenir le Président pour lui annoncer que les comptes administratifs GEA et CCPN ont été adoptés à l'unanimité.

M. Guy LEFRAND

Déjà ?

M. Bruno GROIZELEAU

Oui, à l'unanimité.

M. Guy LEFRAND

Je n'ai même pas eu le temps de me faire un café. Merci, mes chers collègues.

22 CA ex GEA et ex CCPN – Affectation du résultat de la section de fonctionnement

M. Guy LEFRAND

Nous en venons à la délibération n°22, avec l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit maintenant des propositions d'affectation.

Les votons-nous une par une ou est-ce que je les donne toutes ?

M. Guy LEFRAND

Faites un global.

M. Bruno GROIZELEAU

Je vais faire un global.

Budget principal EPN

Affectation en fonctionnement : 6 145 507 €

Résultat d'investissement : 2 824 466 €

Budget pépinière scientifique

Affectation en fonctionnement : - 344 631 €

Résultat d'investissement : + 893 974 €

Budget annexe Service Eau

Affectation en fonctionnement : 847 990 €

Résultat d'investissement : 35 213 €

Budget annexe Assainissement

Affectation en fonctionnement : 1 648 795 €

Résultat d'investissement : 7 045 123 €

Budget annexe SPANC

Affectation en fonctionnement : 0 €

Affectation des réserves : 196 231 €

Résultat d'investissement : - 1 019 635 €

Budget Mobilités durables

Affectation en fonctionnement : - 1 182 747,68 €

Résultat d'investissement : 4 208 354 €

Budget ZAC du Long Buisson 1

Affectation en fonctionnement : - 206 369 €

Résultat d'investissement : 3 884 636 €

Budget ZAC du Long Buisson 2

Affectation en fonctionnement : 195 443,68 €

Résultat d'investissement : - 2 453 940 €

Budget de La Rougemare

Affectation en fonctionnement : 319 283 €

Résultat d'investissement : 595 723,95 €

Budget ZAC de la Fosse au Buis

Affectation en fonctionnement : 66 328,33 €

Résultat d'investissement : - 129 293,63 €

Budget ZAC des Surettes

Affectation en fonctionnement : 234 147,83 €

Résultat d'investissement : - 1 542 755,72 €

Budget ZAC de Cambolle

Affectation en fonctionnement : - 352 631,76 €

Résultat d'investissement : - 3 308 296 €

Budget ZAC de Miserey

Affectation en fonctionnement : 41 935,12 €

Résultat d'investissement : - 198 516,16 €

Budget ZAC des Longs champs

Résultat d'investissement : - 2 000 €

Budget ZAC Le Floquet

Affectation en fonctionnement : - 203 €

Résultat d'investissement : 0 €

Budget ZAC du Vallon Fleuri

Affectation en fonctionnement : 200 674,14 €

Résultat d'investissement : - 2 834 088 €

Budget ZAC du Vallot

Affectation en fonctionnement : - 713,25 €

Résultat d'investissement : - 298 587,10 €

Budget ZAC du Centre Bourg

Affectation en fonctionnement : 0,06 €

Résultat d'investissement : - 6 581,92 €

M. Guy LEFRAND

Et cela vous fait rire.

M. Bruno GROIZELEAU

Budget ZAC Gauville Parville

Affectation en fonctionnement : - 0,32 €

Résultat d'investissement : - 125 100 €

Je ris parce que nous passons de millions à des centimes.

Budget Assainissement ex CCPN

Affectation en fonctionnement : 516 234 €

Résultat d'investissement : 809 669 €

Budget SPANC ex CCPN

Affectation en fonctionnement : 32 778,76 €

Résultat d'investissement : 20 822,54 €

Budget Économie ex CCPN

Affectation en fonctionnement : 103 387 €

Résultat d'investissement : 1 104 115,24 €

J'en ai terminé.

M. Guy LEFRAND

Qui souhaite des précisions ?

M. Bruno GROIZELEAU

Avez-vous tous retenu tous les chiffres ?

M. Guy LEFRAND

Je ne suis pas sûr que vous-même les ayez retenus. Comme je ne vois pas de demandes de prise de parole, je vais mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCÉDE** à l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement des différents budgets d'EPN

23 Contingent d'aide sociale reversé aux communes du territoire ex-CCPN - Modalités de mise en œuvre

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante, mes chers collègues, appelle à se prononcer sur les modalités de mise en œuvre du contingent d'aide sociale, dont nous avons longuement débattu en conférence des maires.

Il vous est proposé de ramener le contingent d'aide sociale versé aux communes de l'ex CCPN à 75% de la somme attribuée en 2016. Avez-vous des remarques, des observations ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** ainsi qu'il suit, le montant du reversement du contingent d'aide sociale à verser aux communes de l'ex CCPN au titre de l'année 2017, pour un total de **326 954,25 €** :

| COMMUNES | Base : Montants versés en 2016 | Montants 2017 (75 % de 2016) |
|-----------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| LES AUTHIEUX | 7 028 € | 5 271 € |
| BOIS LE ROY | 19 664 € | 14 748 € |
| BRETAGNOLLES | 4 025 € | 3 019 € |
| CHAMPIGNY LA FUTELAYE | 6 673 € | 5 005 € |
| CHAVIGNY BAILLEUL | 13 663 € | 10 247 € |
| COUDRES | 13 677 € | 10 258 € |
| LA COUTURE BOUSSEY | 53 126 € | 39 845 € |
| CROTH | 22 187 € | 16 640 € |
| EPIEDS | 9 287 € | 6 965 € |
| LA FORET DU PARC | 8 414 € | 6 311 € |

| COMMUNES | Base : Montants versés en 2016 | Montants 2017 (75 % de 2016) |
|-----------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| FOUCRAINVILLE | 4 623 € | 3 467 € |
| FRESNEY | 10 719 € | 8 039 € |
| GARENCIERES | 8 251 € | 6 188 € |
| GARENNES SUR EURE | 39 830 € | 29 873 € |
| GROSSOEUVRE | 21 216 € | 15 912 € |
| JUMELLES | 5 122 € | 3 842 € |
| LE L'HABIT | 13 410 € | 10 058 € |
| LIGNEROLLES | 11 320 € | 8 490 € |
| MARCILLY SUR EURE | 29 384 € | 22 038 € |
| MOUSSEAUX NEUVILLE | - € | - € |
| PREY | 21 031 € | 15 773 € |
| QUESSIGNY | 7 706 € | 5 780 € |
| ST ANDRE DE L'EURE | 97 142 € | 72 857 € |
| ST GERMAIN DE FRESNEY | 4 206 € | 3 155 € |
| ST LAURENT DES BOIS | - € | - € |
| SEREZ | 4 235 € | 3 176 € |

24 Angerville la Campagne - Réfection du parking de la Salle des fêtes – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, nous arrivons maintenant au moment que vous attendez tous, et nous avons donc 32 fonds de concours à vous faire voter cette fois-ci, si vous le voulez bien. Ces fonds de concours sont cette fois-ci uniquement pour les communes de l'ex GEA, puisqu'il s'agit de dossiers qui étaient en attente depuis 2016 et qui ont pris du retard du fait de la fusion.

Lors du prochain conseil du 17 octobre, nous aurons 29 projets qui sont d'ores et déjà complets, dont 11 de l'ex CCPN. Comme vous le voyez, les choses se mettent en place.

Ces 32 dossiers que nous vous présentons ce soir représentent la somme de 400 891 € et les 29 dossiers du conseil d'octobre représenteront 475 491 €.

Angerville la Campagne - Réfection du parking de la Salle des fêtes, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 843,93 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la réfection du parking de la salle des fêtes et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

25 Angerville la Campagne - Réalisation d'un club-house aux vestiaires du stade – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Angerville la Campagne - Réalisation d'un club-house aux vestiaires du stade, même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 780,63 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la réalisation d'un club-house aux vestiaires du stade et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

26 Arnières sur Iton - Réhabilitation d'un logement communal – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Arnières sur Iton - Réhabilitation d'un logement communal, même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 138,50 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la réhabilitation d'un logement communal et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

27 Arnières sur Iton - Travaux d'aménagement d'un pas de tir à 18m – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Arnières sur Iton - Travaux d'aménagement d'un pas de tir à 18 m, même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 790,31 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour un pas de tir à 18m et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

28 Arnières sur Iton - Rideaux occultants pour l'Escale – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Arnières sur Iton - Rideaux occultants pour l'Escale, même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 074 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition et la pose de rideaux occultants et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

29 Arnières sur Iton - Réaménagement écologique des 2 cimetières – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Arnières sur Iton - Réaménagement écologique des 2 cimetières. Je ne sais pas ce qu'est que l'écologie dans les cimetières, mais cela coûte quand même 38 K€.

Vous m'expliquerez. Très bien. Même vote ? Même vote. Cela fera plaisir à M. Lecornu.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 38 456,60 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour le réaménagement écologique des deux cimetières et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

30 Aviron - Réalisation d'un théâtre de verdure – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Aviron - Réalisation d'un théâtre de verdure, même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 395,34 € à la commune d'Aviron pour la réalisation d'un théâtre de verdure et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

31 Fauville - Installation d'une alarme incendie à la salle des fêtes – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Fauville - Installation d'une alarme incendie à la salle des fêtes, même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 950,25 € à la commune de Fauville pour l'installation d'une alarme incendie à la salle des fêtes et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

32 Gauciel - Aménagement de la mare communale – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Gauciel - Aménagement de la mare communale, même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDER** le versement d'un fonds de concours de 1 090,50 € à la commune de Gauciel pour l'aménagement de la mare communale et **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

33 Gauville la Campagne - Acquisition et installation d'une borne incendie – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Gauville - Acquisition et installation d'une borne incendie, même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 348,06 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'acquisition et la pose d'une borne incendie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

34 Gauville la Campagne - Clôture du terrain communal – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Gauville encore - clôture du terrain communal, même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 889 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour la clôture du terrain communal et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

35 Gauville la Campagne - Aménagement partiel de l'extension du cimetière – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Gauville toujours - Aménagement partiel de l'extension du cimetière, même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 178 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'aménagement partiel de l'extension du cimetière et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

36 Gauville la Campagne - Acquisition et installation de deux défibrillateurs – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Gauville une dernière fois - Acquisition et installation de deux défibrillateurs, même vote ?
Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 156,01 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'acquisition et l'installation de deux défibrillateurs et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

37 Gravigny - Aménagement du nouveau cimetière – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Gravigny - Aménagement du nouveau cimetière. Décidément, vous aimez les cimetières.
Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 435 € à la commune de Gravigny pour l'aménagement du nouveau cimetière et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

38 Guichainville - Acquisition d'un four pour le restaurant scolaire – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Guichainville - Acquisition d'un four pour le restaurant scolaire. Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 005,24 € à la commune de Guichainville pour l'acquisition d'un four pour le restaurant scolaire et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

39 Guichainville - Création d'une piste cyclable – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Guichainville - Création d'une piste cyclable. Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 44 479,95 € à la commune de Guichainville pour la création d'une piste cyclable et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

40 Guichainville - Remplacement d'une borne incendie – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Guichainville - Remplacement d'une borne incendie. Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 081,91 € à la commune de Guichainville pour le remplacement d'une borne incendie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

41 Guichainville - Sécurisation de l'école – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Guichainville, pour la dix-huitième fois : sécurisation de l'école. Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 877 € à la commune de Guichainville pour la sécurisation de l'école et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

42 Guichainville - Construction de locaux polyvalents – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Guichainville, encore et toujours : construction de locaux polyvalents. Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 194 308,40 € à la commune de Guichainville pour la construction de locaux polyvalents et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

43 Huest - Sécurisation et réduction des déperditions énergétiques au groupe scolaire – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Huest - Sécurisation et réduction des déperditions énergétiques au groupe scolaire. Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 10 635 € à la commune de Huest pour la sécurisation et la réduction des déperditions énergétiques au groupe scolaire et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

44 Huest - Fourniture et pose d'un battant de cloche – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Huest - Fourniture et pose d'un battant de cloche. C'est important. 437 € tout de même. Ils sont prêts à tout à Huest, n'est-ce pas M. Molina ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 437,50 € à la commune de Huest pour la fourniture et la pose d'un battant de cloche et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

45 Le Val David - Aménagement dans les bâtiments communaux – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Le Val David - Aménagement dans les bâtiments communaux. Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 402,37 € à la commune du Val-David pour les aménagements dans les bâtiments communaux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

46 Les Baux Sainte Croix - Remplacement du fourneau et acquisition d'un défibrillateur pour la salle des fêtes – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Les Baux Sainte Croix - Remplacement du fourneau et acquisition d'un défibrillateur pour la salle des fêtes. C'est soit le fourneau soit le défibrillateur. Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 745,34 € à la commune des Baux-Sainte-Croix pour le remplacement du fourneau et à l'acquisition d'un défibrillateur pour la salle des fêtes et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

47 Les Ventes - Réfection de la toiture du logement communal – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Les Ventes - Réfection de la toiture du logement communal. Même vote ? C'est parfait.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 344,35 € à la commune des Ventes pour la réfection de la toiture du logement communal et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

48 Les Ventes - Aménagement de la salle de bain du presbytère – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Les Ventes encore : aménagement de la salle de bain du presbytère. On est prêt à tout pour que le curé se lave ! Même vote ? Très bien, c'est vous qui décidez.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 429,25 € à la commune des Ventes pour l'aménagement de la salle de bain du presbytère et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

49 Normanville - Columbarium et puits de dispersion – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Normanville - Columbarium et puits de dispersion. Là aussi on va jusqu'au bout.

Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 378 € à la commune de Normanville pour la création d'un columbarium et de puits de dispersion et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

50 Parville - Rénovation intérieure de la mairie – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Parville - Rénovation intérieure de la mairie. Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 783,94 € à la commune de Parville pour la rénovation intérieure de la mairie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

51 Reuilly - Fourniture et pose de deux bacs à sable à l'école – Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Reuilly - Fourniture et pose de deux bacs à sable à l'école. Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 716,64 € à la commune de Reuilly pour l'acquisition et la pose de deux bacs à sable pour l'école et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

52 Reuilly - Restauration du tableau de la vision de St Simon Stock et du retable latéral sud - Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Reuilly encore : restauration du tableau de la vision de St Simon Stock et du retable latéral sud. Ce doit être dans l'église. Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 318,25 € à la commune de Reuilly pour la restauration du tableau de la vision de St Simon et du retable latéral sud et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

53 Sacquenville - Réfection des berges de la mare - Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Sacquenville - Réfection des berges de la mare. Le maire de Sacquenville aime sa mare. Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 986 € à la commune de Sacquenville pour la réfection des berges de la mare et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

54 Saint Germain des Angles - Acquisition de matériel (tondeuse et souffleur) - Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Saint Germain des Angles - Acquisition de matériel (tondeuse et souffleur). Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 801,52 € à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour l'acquisition de matériel (tondeuse et souffleur) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

55 Saint-Luc - Extension de la mairie - Fonds de concours d'EPN

M. Guy LEFRAND

Et enfin, Saint-Luc - Extension de la mairie. 33 634 €. Saint-Luc nous coûte cher.

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 33 634,22 € à la commune de Saint-Luc pour l'extension de la mairie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Je vous remercie pour eux. Bravo, je vous félicite.

56 Remboursement de frais avancés par un agent d'EPN dans le cadre de ses missions

M. Guy LEFRAND

Je redonne la parole à M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

La délibération suivante concerne le remboursement de frais avancés par un agent d'EPN dans le cadre de ses missions. Il faut rembourser à cette personne 95,90 € parce que le garagiste n'a pas voulu faire un mandat et qu'elle a dû payer avec sa carte.

M. Guy LEFRAND

Je rappelle que cela s'est passé lors du Raid Nature des collectivités territoriales.

M. Bruno GROIZELEAU

À Millau.

M. Guy LEFRAND

Nous avons deux équipes engagées, elles ont fini respectivement 8^{ème} et 12^{ème} au classement des équipes mixtes, 33^{ème} et 44^{ème} au classement général sur 82 équipes.

Bravo aux agents de la Ville d'Évreux et de l'Agglomération qui se donnent sans compter pour votre plus grand plaisir.

Nous allons passer à M. Royoux.

M. Bruno GROIZELEAU

Ne votons-nous pas ?

M. Guy LEFRAND

Pardon, je n'ai pas fait voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** à Madame Marie-Anne HUARD-LEVERDOIS, le remboursement des frais qu'elle a avancés pour la réparation d'un véhicule entretenu par EPN, pour la somme totale de 95,90 €

57 Accueil des enfants et des jeunes - Mise à disposition de locaux – Conventions EPN/Communes

M. Guy LEFRAND

M. Royoux, c'est à vous. Tâchez d'être aussi efficace que nous.

M. Claude ROYOUX

Je serai très rapide, je vais faire un tir groupé. Afin de faire fonctionner dans de bonnes conditions le service Enfance – Petite Enfance, les communes citées dans les délibérations mettent à disposition des locaux et nous devons rembourser les fluides (chauffage etc.). De plus, ces communes mettent à disposition du personnel par manque de moyen de personnel, selon les animateurs. Cela représente une dépense d'environ 35 K€ pour la mise à disposition de locaux et de 90 K€ pour la mise à disposition de personnel desdites communes. Il faut savoir que lesdites communes perçoivent toujours les fonds de soutien versés par l'État, 50 € dans un premier temps et 40 € pour les communes éligibles à la DSR, ce qui représente un total de 205 830 €.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des questions ? Tout va bien, vous n'avez pas de questions. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de locaux à passer avec les communes de l'ex CCPN qui accueillent les activités enfance et jeunesse dans leurs structures, **VALIDE** les modalités de remboursement des fluides, la mise à disposition des locaux étant gratuite, et **AUTORISE** Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Mes chers collègues, deux parapheurs passent parmi vous pour les comptes administratifs de l'ex CCPN et de l'ex GEA. Je me permets de vous le rappeler, n'oubliez pas de signer aussi pour votre pouvoir.

58 Accueil des enfants et des jeunes - Mise à disposition de personnels – Conventions EPN/Communes

M. Guy LEFRAND

M. Royoux toujours.

Vous avez fait les deux délibérations.

M. Claude ROYOUX

J'ai dit que je faisais un tir groupé.

M. Guy LEFRAND

Mais il faut que je fasse deux votes, M. le Vice-président.

Deuxième vote. Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de personnels à passer avec les communes de l'ex CCPN qui mettent leur personnel à disposition d'EPN pour les animations enfance et jeunesse, **VALIDE** les modalités de remboursement des frais de personnels et **AUTORISE** Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

59 SILOGE - Commune de Gravigny – Opération Les Coudrettes - Renégociation du prêt Construction 32 PLS - Annule et remplace la délibération 14 du 8 février 2007 - Garantie à 50 % - 695 496 €

M. Guy LEFRAND

M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous.

La première délibération est une délibération technique puisqu'il s'agit d'un programme qui a fait l'objet d'une renégociation de prêt. Il vous est demandé de repasser en Conseil communautaire le contrat de prêt, dans les mêmes conditions que précédemment, pour une garantie communautaire. La commune concernée est Gravigny et le bailleur est la SILOGE.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des remarques ? Non. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** sa garantie à la SILOGE pour le remboursement de 50% d'un emprunt d'un montant de 1 390 993 € pour la renégociation du prêt souscrit par l'organisme auprès du Crédit Coopératif, pour la construction de 32 PLS – opération Les Coudrettes sur la commune de Gravigny ; cette délibération annule et remplace la délibération 14 du 8 février 2007

60 SECOMILE – Programme d'amélioration et de rénovation du patrimoine - Prêt Haut de Bilan CDC 2017 - Garantie communautaire 28,07 % - 810 044,06 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Ludovic BOURRELLIER

Ce dossier concerne le bailleur la SECOMILE, qui engage un très gros programme de rénovation et de réhabilitation de son patrimoine sur le quartier de Navarre. Il demande une garantie communautaire.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** sa garantie à la SECOMILE à hauteur de 28,07 % pour le remboursement d'un Prêt Haut de Bilan d'un montant total de 2 885 800,00 euros souscrit par l'organisme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

**61 SECOMILE - Commune d'Évreux – 5 Rue Mendès France - Réhabilitation
25 logements collectifs PLA - Emprunts de 312 500,00 € - Garantie communautaire
50% – 156 250,00 €**

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il concerne encore la SECOMILE, qui veut procéder à la réhabilitation de 25 logements collectifs rue Mendès France et demande également la garantie communautaire.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50,00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 312 500 euros souscrit par la SECOMILE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de 25 logements PLA, 5 rue Pierre Mendès France à Evreux

62 Développement et amélioration de l'offre de logement social – Règles de participation aux opérations – Subventions et Garanties d'emprunts

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant est un dossier important.

M. Ludovic BOURRELLIER

Un dossier important, vous avez raison M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Évidemment que j'ai raison.

M. Ludovic BOURRELLIER

C'est pour cela que je le rappelle.

Il est important car il s'agit d'anticiper le document que nous allons définir ensemble, collectivement, à savoir le Programme Local d'Habitat. Avant que ce document d'orientation et de planification soit conclu et validé par nous tous, nous avons évidemment un temps d'écriture. Il s'agit donc dans cette attente de pouvoir modifier les deux outils dont dispose la Communauté d'Agglomération sur sa compétence Habitat.

Comme il est indiqué dans la délibération, le premier outil porte sur les aides directes, c'est-à-dire les subventions.

Il est proposé que l'Agglomération EPN se retire du financement de 2 500 € par logement auquel elle s'était engagée jusqu'alors dans le cadre de son périmètre qu'était le GEA pour les logements PLAI, c'est-à-dire ceux qui concernent la première tranche de statut très social du logement social.

Concernant le deuxième élément apporté sur les outils dont dispose EPN, à savoir les garanties communautaires, il s'agit de modifier les taux en fonction de la géographie des programmes. En concertation avec le maire d'Évreux, il a en effet été convenu que pour la construction neuve de logements sociaux sur la ville d'Évreux, la Ville d'Évreux ainsi que la Communauté d'Agglomération se retireraient des garanties communautaires. Jusqu'à maintenant, et nous l'avons vu dans les dernières délibérations, la garantie communautaire était fixée à 50% sur la ville d'Évreux ; à partir de ce soir, elle sera à 0%. En revanche, quel que soit le périmètre géographique ou la commune membre d'EPN concernée, EPN continue à garantir les emprunts liés à la réhabilitation et la rénovation de logements sociaux. Enfin, hors Évreux, c'est-à-dire sur l'ensemble du reste des communes d'EPN, comme l'ont souhaité les maires, EPN maintient sa garantie communautaire sur la construction de logements neufs.

M. Guy LEFRAND

Pour résumer, à Évreux nous ne garantissons pas, sauf en cas de projets spécifiques et, sur le reste de l'agglomération, nous garantissons, sauf si le maire demande à ce que nous ne garantissons pas. Peut-être vous en souvenez-vous, cette demande avait été formulée en conférence des maires ; vous aviez demandé à ce que le maire puisse rester

maître chez lui. La règle est donc automatique, sauf si le maire demande autre chose. Ainsi chacun reste maître chez lui et le maire reprend la maîtrise de son territoire.

Avez-vous des remarques sur ce sujet ? Non. Nous l'avons longuement abordé en conférence des maires. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'octroi de subventions pour le financement des opérations d'offre nouvelle ou de réhabilitation des organismes d'habitation à loyer modéré, **FIXE** les taux et le montant des aides ainsi qu'il suit :

- une subvention de 4 000 € au logement pour l'accession sociale à la propriété plafonnée à 40 000 € annuels ;
- une subvention à la réhabilitation-amélioration de 10 % maximum du prix de revient, hors honoraires.

DECIDE l'octroi de garanties d'emprunts pour le financement des opérations d'offre nouvelle, sauf en cas d'avis contraire de la commune concernée, ou de réhabilitation des organismes d'habitation à loyer modéré, **FIXE** les taux de base des garanties ainsi qu'il suit :

Opérations de réhabilitation :

- Communes hors Evreux : 30 %
- Commune d'Evreux : 20 %

Opérations de création d'offre nouvelle de logements (construction, acquisition-amélioration et accession sociale) :

- Communes hors Evreux : 40 %, sauf en cas d'avis contraire de la commune concernée
- Commune d'Evreux : 0 % (sauf projet spécifique)

et **DECIDE** que ces règles de bases pourront faire l'objet d'aménagements ponctuels pour des projets spécifiques, soumis à l'approbation du Conseil.

63 Aide à l'habitat privé – Mission d'information habitat privé – Évaluation du Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne » et perspectives

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic BOURRELLIER

Il concerne la politique de l'habitat en faveur de l'habitat privé.

Nous arrivons au terme du Programme d'Intérêt Général (PIG) qui avait lieu sur le périmètre du GEA ainsi que sur le territoire de l'ex CCPN via sa politique de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

Nous vous proposons :

- de renouveler la mission d'information animée par SOLIHA, le prestataire qui avait été retenu à l'époque par la CCPN, c'est-à-dire de maintenir une permanence par mois d'ici la fin 2017 sur cette partie du territoire, ce qui nous laissera le temps d'engager parallèlement sur l'ensemble du périmètre les deux outils.
- d'engager l'évaluation du dispositif pour voir ensemble de quelle manière, en 2018, nous allons pouvoir arrêter une nouvelle stratégie en faveur de l'habitat privé.

M. Guy LEFRAND

Absolument, et je crois d'ailleurs que cela est prévu au prochain Bureau communautaire, de mémoire. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le renouvellement, pour six mois, de la mission d'information animée par SOLIHA Normandie Seine sur la commune de Saint-André-de-l'Eure, dans le cadre des aides à l'habitat privé

64 Partenariat pluriannuel EPN / AJM – Convention

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Merci M. le Président. Mes chers collègues, bonsoir.

Il s'agit tout simplement de formaliser un partenariat avec l'association AJM, qui intervient dans le cadre de l'accompagnement au retour à l'emploi et de l'insertion des jeunes, notamment sur le quartier de La Madeleine, qui est un quartier prioritaire de la politique de la ville. Il vous est tout simplement demandé de formaliser un partenariat qui existait déjà.

M. Guy LEFRAND

Un partenariat gratuit, par ailleurs.

M. Mohamed DERRAR

C'est exact, il n'a aucune incidence financière.

M. Guy LEFRAND

C'est toujours bon à rappeler.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat à passer avec l'Association des Jeunes de la Madeleine, en matière d'emploi et de formation professionnelle*

65 Plate-forme Mobilité – WIMOOV – Subvention 2017

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Mohamed DERRAR

Les deux prochaines délibérations concernent des renouvellements de subventions sur l'exercice 2017, pour l'association WIMOOV (plateforme mobilité) et l'association l'ABRI, que vous connaissez déjà. Il s'agit tout simplement d'un renouvellement de subvention.

M. Guy LEFRAND

Ce sont des délibérations assez classiques.

S'agissant de la n°65, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE (moins une abstention)** d'attribuer une subvention de 130 000 € à WIMOOV pour les différentes actions « mobilité » à mener sur le territoire, subvention reversée par des conventions de sous-traitance avec les opérateurs mobilité, **AUTORISE** le président ou son représentant à signer le cahier des charges, à **SIGNER** la convention afférente avec WIMOOV et les avenants éventuels et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec WIMOOV.*

66 Recyclerie-ressourcerie - Association ABRI – Subvention 2017

M. Guy LEFRAND

Délibération n°66, même vote ? Pardon, une abstention pour Mme Hannoteaux pour le dossier 65.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je veux m'expliquer.

M. Guy LEFRAND

Je vous donne la parole, Mme Hannoteaux.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

J'explique mon vote. Il y a une augmentation de la subvention de cette association de 20 K€ et comme je n'ai pas très bien compris pourquoi, je préfère m'abstenir.

M. Guy LEFRAND

M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Parlez-vous bien de WIMOOV ?

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Oui.

M. Mohamed DERRAR

Comme vous le savez, la plateforme mobilité intervenait sur le territoire de l'ex GEA. Le territoire étant aujourd'hui un peu plus vaste, forcément cela demande un peu plus de moyens et plus de présence. C'est ce qui explique en partie l'accompagnement un peu plus important de WIMOOV.

M. Guy LEFRAND

Modifiez-vous votre vote au vu de ces explications ?

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Non.

M. Guy LEFRAND

Non, très bien. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'attribuer à l'ABRI une subvention de 15 000 € au titre du fonctionnement de la Ressourcerie-recyclerie, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec l'opérateur.

67 CURSUS et CICERONE – Convention d'occupation gratuite des locaux de la PEPITE

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit tout simplement du renouvellement de la convention d'occupation de la PEPITE, qui se trouve à Nétreville et qui abrite les associations CURSUS et CICERONE ainsi que la Pépinière solidaire, qui accueille les futurs créateurs d'entreprise.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité cette fois-ci. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'occupation des locaux de la PEPITE par les associations CURSUS et CICERONE à titre gracieux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la Convention d'occupation précaire et tout document à intervenir avec les associations CURSUS et CICERONE.

68 Contrat de Ville - 2ème phase de programmation 2017 – Subventions aux associations

M. Guy LEFRAND

M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Ce projet de délibération concerne les subventions aux associations dans le cadre du Contrat de Ville. Il s'agit là d'une deuxième phase de programmation.

Je vous rappelle qu'une première phase de programmation a eu lieu le 11 avril 2017, pour laquelle le Conseil communautaire a consenti l'octroi de subventions aux associations pour un montant de 194 K€ sur une enveloppe de 249 K€. Cette deuxième phase concerne l'octroi de subventions aux associations pour un montant de 43 300 K€ ; il restera donc 11 700 €.

Les associations et les opérations concernées figurent en annexe.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des remarques, des questions ? Il s'agit ici aussi d'une délibération classique.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions figurant sur le tableau annexé, pour un montant total proposé de 43 300 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

69 Cohésion sociale et territoriale - 2ème phase de programmation 2017

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Je vais me livrer au même exercice que mon collègue Driss Ettazaoui puisqu'il s'agit de la deuxième phase de programmation pour l'exercice 2017 des subventions aux associations dans le cadre de la cohésion sociale et territoriale.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau annexé, pour un montant total proposé de 13 500 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

70 Village du Sport et de la Culture - Subvention à la Ville d'Évreux

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit d'une demande de renouvellement de subvention pour l'action « Village du Sport et de la Culture », qui se déroule tous les ans sur l'espace du Bel Ébat, à la demande de la Ville d'Évreux. La contribution d'EPN s'élève cette année à 14 110 €, si je ne dis pas de bêtise.

M. Guy LEFRAND

Vous ne dites jamais de bêtises, M. Derrar.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 14 110 € à la Ville d'Évreux pour l'organisation du Village du Sport et de la Culture, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

71 Convention Partenariat avec l'Association des Compagnons du Devoir du Tour de France – Exposition « Nicolas Fourneau, un maître charpentier normand du XVIIIe siècle »

M. Guy LEFRAND

Nous avons à présent à voir toute une série de délibérations qui concernent le Musée.

En accord avec M. Boreggio, nous allons voir si nous pouvons essayer de modifier cette organisation pour que ces dossiers puissent directement être traités par délégation au Bureau ou au Président, car il y a là des tas de petites délibérations que nous pourrions peut-être éviter de passer en conseil.

M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

En effet, comme vous allez vous en apercevoir, je vais vous demander de déstocker certains produits ou des produits unitaires d'une valeur ridicule. Je pense que cela mérite autre chose qu'une délibération en conseil communautaire.

Le premier point concerne une convention à passer avec les Compagnons du Devoir du Tour de France dans le cadre d'une exposition qui aura lieu au musée.

Une maquette de la flèche torse de la Chartreuse de Bourbon-lès-Gaillon, qui est une très belle pièce, sera exposée à cette occasion, et pour cela le Président a besoin de signer une convention avec les Compagnons du Devoir du Tour de France et nous avons donc besoin de votre autorisation pour ce faire.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à passer avec l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir du Tour de France pour la mise en œuvre de l'exposition « Nicolas Fourneau, un maître charpentier normand du XVIII^e siècle » au Musée d'Évreux et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer ladite convention.

72 Exposition « Une Renaissance en Normandie » - Convention Partenariat avec la Ville de Rouen

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons voir à présent plusieurs délibérations à la suite concernant la même exposition, « Une Renaissance en Normandie - Le cardinal Georges d'Amboise, bibliophile et mécène ».

M. Guy LEFRAND

Une magnifique exposition que je vous conseille d'aller voir cet été au Musée d'Évreux.

M. Sylvain BOREGGIO

Tout à fait. Pour cette exposition, des manuscrits enluminés vont être présentés et il nous faut notamment passer une convention avec la Ville de Rouen qui doit nous prêter un ouvrage magnifique et extrêmement rare qui ne sort quasiment jamais et que nous aurons la chance d'avoir à notre Musée d'Évreux. Il s'agit donc de passer une convention avec la Ville de Rouen pour le prêt de cet ouvrage.

M. Guy LEFRAND

J'espère que vous êtes pour. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes de la convention à passer avec la Ville de Rouen, pour la mise en œuvre de l'exposition « Une Renaissance en Normandie. Le cardinal Georges d'Amboise, bibliophile et mécène » au Musée d'Évreux et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer ladite convention.

73 Vente du Catalogue « Une Renaissance en Normandie. Le cardinal Georges d'Amboise, bibliophile et mécène »

M. Sylvain BOREGGIO

Il est toujours question de la même exposition.

Cette exposition, très belle, sera accompagnée d'un catalogue de 200 pages en couleurs. Nous vous demandons de bien vouloir accepter que 480 exemplaires du catalogue soient mis en vente au prix de 35 €. 200 exemplaires seront destinés aux dons et échanges et 20 exemplaires seront réservés pour la Bibliothèque Nationale de France.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** la mise en vente à la librairie du Musée d'Évreux de 480 (quatre cent quatre-vingt) exemplaires du catalogue de l'exposition « Une Renaissance en Normandie. Le cardinal Georges d'Amboise, bibliophile et mécène », dont 200 (deux cents) exemplaires seront destinés aux dons et échanges, et 20 (vingt) exemplaires seront réservés pour la Bibliothèque nationale de France.

74 Exposition « Une Renaissance en Normandie. Le cardinal Georges d'Amboise, bibliophile et mécène » - Production et vente de cartes postales

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Sylvain BOREGGIO

Concernant la même exposition, il s'agit cette fois de la production de 1 000 cartes postales, dont 800 exemplaires sont mises en vente, 200 réservés aux dons et échanges, et je vous propose de mettre en vente ces cartes postales au prix de 1 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce n'est pas cher 1 €, nous pourrions en acheter au moins chacun une.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** à l'occasion de l'exposition du Musée d'Evreux « Une Renaissance en Normandie. Le cardinal Georges d'Amboise, bibliophile et mécène », la production de 1000 (mille) cartes postales dont 800 (huit cents) exemplaires seront mis en vente et 200 (deux cents) réservés aux dons et échanges, et **FIXE** à 1 € (un euro) le prix unitaire de vente à la boutique de 800 (huit cents) exemplaires.

75 Transfert d'objet de l'artiste Franck Dubois - Clé USB sérigraphiée

M. Sylvain BOREGGIO

C'est là que nous entrons dans les choses un peu plus amusantes.

Il s'agit d'un transfert d'objet de l'artiste Franck Dubois, une clé USB sérigraphiée. Attention, c'est important. Le Musée souhaite aujourd'hui déstocker un exemplaire de l'objet du stock des ventes vers le stock des dons et échanges, donc j'ai besoin de votre accord pour pouvoir sortir cet objet.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit tout de même d'un pavé de pierre taillée en granit calcaire avec une fente sur le côté, discrète, dans laquelle est insérée une clé USB sérigraphiée.

M. Sylvain BOREGGIO

Il contient uniquement du son.

M. Guy LEFRAND

Et en plus il n'y a que le son. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le transfert d'un exemplaire de l'objet d'artiste Franck Dubois – Clé USB sérigraphiée, du stock destiné à la vente au stock affecté aux échanges et dons.

76 Déstockage de catalogues pour Braderie du Livre d'Art

M. Sylvain BOREGGIO

Le Musée, qui propose des articles à la vente, possède un certain nombre d'objets, de livres, de lithographies et autres et veut profiter de la braderie du musée qui se tiendra le 17 septembre dans le cadre des Journées du Patrimoine pour déstocker un certain nombre de catalogues.

Nous souhaiterions déclasser 150 exemplaires du Plan Chouard, qui est normalement disponible au prix boutique de 9,80 €, et le proposer à un prix de vente de 3 €.

M. Guy LEFRAND

Il y a des belles affaires à faire.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous souhaiterions également déclasser :

- 100 exemplaires de la lithographie Flandrin (42,40 € en boutique) et les proposer à 8 € lors de la braderie ;
- 75 exemplaires de la lithographie Gombert (15,90 € en boutique) et les brader à 5 € ;
- 200 exemplaires du livret « Grands Dieux ! (3 € en boutique) et les brader à 1,50 € ;

- 100 exemplaires du livret Pierre Pallut (3 € en boutique) et les brader à 1,50 € ;
- 50 exemplaires du catalogue « Dessins d'Eure et d'ailleurs » (21,20 € en boutique) et les brader à 5,50 € ;
- 20 exemplaires du catalogue Gérard Garouste (46,80 € en boutique) et les brader à 15 € (c'est une affaire à saisir) ;
- 50 exemplaires du catalogue « Pierre Pallut – Un parcours des années 90, peintures sur toile et sur papier » (15 € en boutique) et les brader à 5 € ;
- 10 exemplaires du catalogue « Jean-Pierre Pincemin – Gravures 1971-1997 » (38,80 € au musée) et les brader 15 €.

Rendez-vous le 17 septembre.

M. Guy LEFRAND

Êtes-vous d'accord ? Dites-moi que vous êtes d'accord. Super.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le déstockage d'ouvrages et de produits divers de la réserve boutique du Musée d'Evreux pour une mise en vente aux tarifs définis sur la nouvelle grille tarifaire proposée.

| Produit | Prix boutique 2017 | Nombre d'exemplaires à déclasser | Prix braderie proposés |
|---|--------------------|----------------------------------|------------------------|
| <i>Plan Chouard</i> | 9,80 € | 150 | 3,00 € |
| <i>Lithographie Flandrin</i> | 42,40 € | 100 | 8,00 € |
| <i>Lithographie Gombert</i> | 15,90 € | 75 | 5,00 € |
| <i>Livret Grands Dieux !</i> | 3,00 € | 200 | 1,50 € |
| <i>Livret Pierre Pallut</i> | 3,00 € | 100 | 1,50 € |
| <i>Catalogue « Dessins d'Eure et d'ailleurs »</i> | 21,20 € | 50 | 5,50 € |
| <i>Catalogue « Gérard Garouste »</i> | 46,80 € | 20 | 15,00 € |
| <i>Catalogue « Pierre Pallut - Un parcours des années 90, peintures sur toile et sur papier »</i> | 15,00 € | 50 | 5,00 € |
| <i>Catalogue « Jean-Pierre Pincemin - Gravures 1971-1997 »</i> | 38,80 € | 10 | 15,00 € |

77 Déstockage du catalogue « Jean Degottex » pour transfert aux dons et échanges

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit cette fois du déstockage du catalogue Jean Degottex. J'ai besoin de votre autorisation pour déstocker 50 exemplaires destinés à la vente de ce catalogue afin de les transférer aux dons et échanges.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le transfert de 50 catalogues « Jean Degottex » du stock destiné à la vente au stock affecté aux échanges et dons.

78 Fabrication et vente de produits dérivés à la boutique - Boîtes savon à l'effigie du Château de Navarre

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Sylvain BOREGGIO

Il concerne cette fois la fabrication et la vente d'un produit dérivé à la boutique du Musée : un savon et sa boîte à savon. On ne rit pas !

M. Guy LEFRAND

Pour une fois que l'on parle de culture ici.

M. Sylvain BOREGGIO

Trois cents savons seront fabriqués en Haute Provence, avec parfum de Grasse « Herbe fraîche », s'il vous plaît. L'illustration, située au recto, reprendra une vue du Château de Navarre, une peinture du XIXe siècle. Il vous est donc demandé de nous autoriser à fabriquer 300 boîtes de savon et de fixer le prix de vente de ces boîtes à 5 € pièce.

M. Guy LEFRAND

Êtes-vous pour ?

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** la fabrication de trois cents boîtes de savon pour la boutique du Musée d'Évreux et **FIXE** à 5 € (cinq euros) le prix unitaire de la boîte.

79 Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux - Concert « À l'écoute de l'Italie » - Billetterie

M. Sylvain BOREGGIO

Nous continuons avec un concert intitulé « À l'écoute de l'Italie » qui sera donné le 9 juillet prochain par la compagnie ébroïcienne Ludus Modalis, un très beau concert. J'ai besoin que vous acceptiez que nous mettions en place une billetterie et que le prix d'entrée soit fixé à 10 € plein tarif et à 5 € au tarif réduit.

Je vous invite à assister à ce concert.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la mise en place d'une billetterie à l'occasion du concert « A l'écoute de l'Italie » donné par l'ensemble musical Ludus Modalis et **FIXE** le prix d'entrée à 10 euros plein tarif et à 5 euros tarif réduit.

80 Vente à la boutique du Musée de 3 brochures des Éditions Ouest-France

M. Guy LEFRAND

Enfin.

M. Sylvain BOREGGIO

Enfin, nous terminons par la convention de dépôt-vente à la boutique du Musée de trois ouvrages des Éditions Ouest-France, qui sont aujourd'hui à la mairie d'Évreux.

Il vous est demandé d'autoriser la vente de ces trois ouvrages au prix de 4,90 € par le Musée d'Art, d'Histoire et d'Archéologie d'Évreux et d'autoriser M. le Président à signer la convention de dépôt-vente de ces objets.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote. Merci pour ce moment culturel, merci pour ce moment, M. Boreggio, comme dirait une certaine.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** la vente de 3 ouvrages « Évreux au temps des romains », « Évreux au temps des chevaliers » et « Évreux au temps des américains » au prix de 4,90 € l'unité, par le Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux et **AUTORISE** Monsieur le Président Portes de Normandie à signer la convention de dépôt-vente entre le Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux et les Archives municipales Ville d'Évreux.

81 Unité de traitement d'eau potable (UTEP)/ OTV – PINTO - Signature du protocole transactionnel d'accord

M. Guy LEFRAND

M. Dossang. Nous changeons complètement d'univers.

M. Guy DOSSANG

Complètement, M. le Président. La première délibération a été évoquée tout à l'heure par Bruno Groizeleau à l'occasion de la délibération n°7.

Il s'agit de la signature d'un protocole d'accord entre EPN et les sociétés OTV, PINTO et ARTELIA, ayant obtenu le marché de l'usine de traitement de l'eau (UTEF) à Arnières. Après de nombreuses rencontres, et afin d'éviter de longues et coûteuses procédures judiciaires, les parties se sont accordées à mettre un terme au différend qui les oppose, par la voie d'un accord transactionnel, et pour solde de tous comptes.

M. Guy LEFRAND

Nous en avons effectivement déjà parlé dans le cadre budgétaire.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes du Protocole d'accord transactionnel mettant fin au litige opposant Evreux Portes de Normandie aux sociétés OTV, PINTO et ARTELIA, dans le cadre de l'exécution du marché de travaux de construction du bâtiment et du process de l'usine de production d'eau potable de Chenappeville, signé le 30 octobre 2007 et **autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce Protocole d'accord transactionnel.

82 Règlement de distribution d'eau potable – Accès des abonnés à Webabo - Modification de l'article 5

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il concerne une modification apportée au règlement de distribution d'eau potable.

Les abonnés ont la possibilité d'accéder à un nouvel outil, WEBABO.

Les abonnés équipés d'un compteur doté d'une cible de radio relèvent pourront effectuer certaines démarches directement, telles que le contrôle de leur consommation, la consultation de leurs factures, le paiement en ligne et la gestion de leur abonnement.

Afin d'intégrer ce nouveau service informatique, il est proposé de créer un article 5.1 dont la rédaction est la suivante :

Article 5.1 : Responsabilité de la collectivité vis-à-vis de la mise en ligne de données

Les abonnés peuvent bénéficier d'un accès personnalisé aux informations qui les concernent par le biais d'un service en ligne dénommé WEBABO. À travers cet outil numérique, un certain nombre de données individuelles sont accessibles par les abonnés qui se sont préalablement inscrits à ce service en ligne. EVREUX Portes de Normandie décline toute responsabilité en cas de piratage de ce service.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **COMPLETE**, à l'occasion de la mise en œuvre de l'outil numérique WEBABO, l'article 5 du règlement de distribution d'eau potable par les termes suivants :

Article 5.1: Responsabilité de la collectivité vis-à-vis de la mise en ligne de données

Les abonnés peuvent bénéficier d'un accès personnalisé aux informations qui les concernent par le biais d'un service en ligne dénommé WEBABO. A travers cet outil numérique, un certain nombre de données individuelles sont accessibles par les abonnés qui se sont préalablement inscrits à ce service en ligne. Evreux Portes de Normandie décline toute responsabilité en cas de piratage de ce service.

83 Entretien des ouvrages de défense incendie – Conventions EPN / Communes

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Guy DOSSANG

Il concerne l'entretien des ouvrages de défense incendie.

M. Guy LEFRAND

C'est important.

M. Guy DOSSANG

26 communes avaient signé une convention pour l'entretien des hydrants. Le règlement départemental ayant changé, il est prévu d'intégrer à la convention une nouvelle prestation de mesure hydraulique (débit/pression) des hydrants qui ne sera plus assurée par le SDIS, tout en maintenant les tarifs appliqués. Il s'agit donc de reprendre les conventions qui ont été passées avec les 26 communes.

Pour information, cette convention est ouverte à tout le monde.

M. Guy LEFRAND

C'est un beau dossier.

Qui est pour ? Pardon. Qui a demandé la parole en premier, M. Barral ou M. Saulnier ?

M. Saulnier.

M. Robin SAULNIER

Peut-on adhérer tout de suite ?

M. Guy LEFRAND

A priori il n'y a pas de soucis.

M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Oui, il n'y a pas de soucis.

M. Guy LEFRAND

Ensuite, M. Morillon.

M. Marc MORILLON

À partir de quand cela sera-t-il mis en place ?

M. Guy LEFRAND

Attendez, je ne vous entends pas. Vous ai-je donné le bon micro ?

M. Marc MORILLON

Oui, c'est le bon. À partir de quand cela sera-t-il mis en place, s'il vous plaît ?

M. Guy LEFRAND

À partir de quand est-ce mis en place, M. Dossang ?

M. Guy DOSSANG

La convention ou la mesure ? La convention est en place depuis un an, donc il suffit de demander au service de l'eau la convention.

M. Guy LEFRAND

Dès à présent, donc, si j'ai bien compris.

Je vois une autre demande de prise de parole. Est-ce M. Saulnier ou M. Barral ?

M. Saulnier.

M. Robin SAULNIER

Non, excusez-moi.

M. Guy LEFRAND

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Très bien, merci.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** les termes de la convention de prestation d'entretien des ouvrages de défense incendie des communes à passer avec toutes les communes qui le souhaitent et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** les éventuelles conventions à venir pour l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public*

84 Restauration du réseau de mares d'Évreux Portes de Normandie - Poursuite des études - Convention partenariale EPN / Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute Normandie (CENHN)

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang. Pardon, excusez-moi, M. Michel Cochon.

M. Michel COCHON

Bonsoir, chers collègues.

L'objet de cette délibération est d'autoriser M. le Président à signer une convention entre EPN et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie. La convention a pour objet de poursuivre le travail déjà engagé pour la réhabilitation des mares sur le territoire d'EPN.

Des diagnostics ont déjà été réalisés ; il en reste encore plusieurs à effectuer.

Parallèlement, il sera entrepris un travail de priorisation des actions à mener pour pouvoir surtout engager la phase de travaux. Les mares seront sélectionnées selon les priorités écologiques et en concertation avec les communes, pour une restauration de six mares en 2017. Le Conservatoire portera techniquement et financièrement cette étude au profit d'EPN. Je précise bien tous les coûts d'étude et de diagnostic. Le Conservatoire sollicitera les subventions auxquelles cette opération peut prétendre.

Le coût total de l'étude et du diagnostic est de 66 534 €, subventionné à 80% par l'Agence de l'Eau et 20% par EPN (13 306 €). À l'issue du diagnostic et de la priorisation, un tableau des mares à réhabiliter sera fait, et c'est à ce moment-là que le Conservatoire constituera de nouveau les dossiers pour solliciter les subventions auprès des partenaires financiers. Le Conservatoire recherchera le taux de financement de 20% auprès des communes concernées. C'est important. Lorsque nous attaquerons la phase des travaux pour les communes volontaires, une partie des subventions viendra donc de l'Agence de l'Eau et les 20% restants seront à la charge des communes.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Mme Lemeilleur demande la parole.

Mme Monica LEMEILLEUR

Merci. Bonsoir à tous.

Je voulais juste faire une remarque par rapport à ce diagnostic.

Nous avons reçu le compte rendu du diagnostic des quatre mares que nous avons sur le Val David. J'avais tout de même signalé au passage que ces mares sont classées Espaces Naturels Sensibles (ENS), donc suivies par le Département, qui a fait également un diagnostic. Et bien que le diagnostic que nous ayons reçu de l'Agglomération soit très bien présenté, le contenu est un peu décevant dans la mesure où certaines espèces très protégées qui ont été inventoriées n'apparaissent pas dans ce diagnostic.

M. Guy LEFRAND

C'est dommage. M. Cochon.

M. Michel COCHON

Alors justement, l'objectif de cette convention avec le Conservatoire est de reprendre les diagnostics qui ont été faits sur les mares, les préciser, et s'il y a des remarques à faire, elles seront prises en compte.

Mme Monica LEMEILLEUR

Allez-vous reprendre les diagnostics qui ont déjà été faits ?

M. Michel COCHON

Oui. Pas la totalité, mais s'il y a des mares recensées où l'on a des espèces invasives ou, comme vous le dites, des espèces protégées, ce sera affiné et ce sera pris en compte dans le diagnostic.

Mme Monica LEMEILLEUR

Cela ne fait-il pas double emploi avec le Département ?

M. Michel COCHON

Non parce que le Département travaille avec le Conservatoire. Le comité de pilotage est constitué du Conservatoire, du Département, d'élus volontaires. Un représentant de la Fédération des chasseurs de l'Eure et un représentant de la Fédération des pêcheurs de l'Eure participeront également à ce comité. Et je tiens à préciser que les remarques qui seront faites sur les diagnostics qui ont déjà été faits seront prises en compte.

M. Guy LEFRAND

Cela répond-il à votre question, Mme Lemeilleur ? Je vous remercie.

Moyennant ces précisions, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention de partenariat à passer avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute Normandie pour la poursuite des études pour la restauration du réseau de mares d'Evreux portes de Normandie et **AUTORISE** le versement des fonds au Conservatoire des Espaces Naturels de Haute Normandie pour la participation d'EPN à ce programme tel que défini au plan de financement de ladite convention.

85 Convention de partenariat au Fonds de Solidarité Habitat (FSH) – Volet eau 2017

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit d'une convention de partenariat au Fonds de Solidarité Habitat (FSH) sur le volet Eau 2017. Il est rappelé que Le Département de l'Eure est tenu de mettre en place le volet « eau » dans le cadre du Fonds de Solidarité Habitat (FSH). Cette convention a déjà été signée en 2016 ; le Département nous demande donc de la reprendre pour 2017. La contribution financière est fixée annuellement à 0,3% des montants de la part variable hors taxes des fournitures d'eau et/ou d'assainissement facturées sur l'année N-1. A titre d'information, pour l'exercice 2016, la contribution du Grand Évreux Agglomération s'élevait à 28 K€. Il vous est demandé d'autoriser M. le Président à signer cette convention.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'une reprise de ce qui existait auparavant. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat à passer avec le Conseil départemental relatif à la contribution financière de l'EPN et aux conditions de la mise en œuvre du FSH – volet Eau – et **DECIDE** de participer financièrement au volet eau du FSH à hauteur de 28 000 € pour l'année 2017

86 – Commune de Prey – Relève des compteurs d'eau – Participation financière d'EPN

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang. Non ? « Revalorisation des déchets », dossier n°87, Mme Coulong.

Mme Rosine COULONG

Bonsoir. EPN souhaite harmoniser la gestion.

[Des voix s'élèvent dans l'assemblée pour signaler l'oubli d'un dossier.]

Comment ? Vous dites que nous avons oublié la délibération 86, mais il n'y a pas de n°86.

M. Guy LEFRAND

Tout va bien. On se calme. Il y a effectivement un dossier n°86. C'est bien ce qui me semblait et c'est pour cela que je proposais de laisser la parole encore un moment à M. Dossang. Il s'agit du dossier concernant la relève des compteurs d'eau sur la commune de Prey et la participation financière d'EPN. Avez-vous le dossier, M. Dossang ? Sinon je m'en occupe. Très bien, allez-y. Nous vous présentons nos plus plates excuses, Mme Coulong.

M. Guy DOSSANG

Et moi aussi.

M. Guy LEFRAND

On ne sait jamais. Nous nous méfions avec Mme Coulong.

M. Guy DOSSANG

Jusqu'à la fin de l'année 2016, la commune de Prey, dans le cadre de l'exercice de la compétence eau potable, faisait réaliser la relève des compteurs d'eau par un prestataire. Malheureusement, ce prestataire ne peut plus le faire en 2017. La commune de Prey s'est renseignée et a sollicité un autre prestataire.

Le coût étant beaucoup plus élevé que les années précédentes, la commune de Prey demande une participation à EPN pour cette prestation.

Le montant initial de la prestation était de 8 696 €. Lorsque nous en avons parlé ensemble, j'avais dit qu'il fallait essayer de le réduire un peu. Ce montant a donc été négocié à 7 800 €. EPN propose une participation à hauteur de 20%, soit 1 560 €, entrant dans le cadre de l'aide aux communes.

M. Guy LEFRAND

Nous continuons. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de participer à hauteur de 20%, soit 1 560 €, à la relève des compteurs d'eau de la commune de Prey

87 Règlement des déchèteries

M. Guy LEFRAND

Pour le dossier suivant, je propose à Mme Coulong d'intervenir.

Mme Rosine COULONG

Merci M. le Président.

EPN souhaite harmoniser la gestion en terme technique, environnementale et sécuritaire de son parc de déchèteries, qui est soumis à la réglementation Installation Classée Pour la Protection de l'Environnement.

Il devient nécessaire d'établir un règlement pour les déchèteries communautaires afin de donner des repères aux habitants d'EPN.

Ce règlement va concerner :

- Saint Laurent à Guichainville,
- Val Iton à Évreux,
- Arnières sur Iton,
- Saint-André de l'Eure.

Le règlement déchèteries portera uniquement sur les droits et devoirs des usagers pour profiter de ces aménagements. Les Eco-points de Sacquenville et de Saint Sébastien ainsi que l'ensemble des points verts du territoire feront l'objet d'un règlement spécifique qui sera proposé ultérieurement.

Il vous est donc demandé d'adopter ce règlement et d'autoriser M. le Président à le signer.

Vous l'avez tous lu, nous l'avons discuté en commission.

Y a-t-il des questions ?

M. Guy LEFRAND

M. Barral ou M. Saulnier.

M. Saulnier, excusez-moi.

M. Robin SAULNIER

Je voudrais vous parler de l'article 5, « Accès aux usagers particuliers ». Jusqu'à présent, la CCPN distribuait les cartes en mairie. Or là je vois que les usagers devront aller à Évreux.

M. Guy LEFRAND

J'espère que non.

M. Robin SAULNIER

C'est ce qui est écrit. Mme Coulong m'avait dit que ce ne serait pas tout à fait cela.

M. Guy LEFRAND

Nous allons vous répondre, mais en tous cas cela me semble aberrant que les usagers soient obligés de venir à Évreux.

Mme Coulong.

Mme Rosine COULONG

Les cartes sont bien sûr éditées par EPN à Évreux, mais les usagers les demandent en mairie, et soit elles sont retournées, soit les gens viennent les chercher ici. Quoi qu'il en soit, ils peuvent les avoir en mairie sans aucun problème.

M. Robin SAULNIER

Est-ce sûr ?

Mme Rosine COULONG

Absolument. Cela a été vérifié aujourd'hui.

M. Guy LEFRAND

S'il y avait un doute, il était important de vérifier. Merci.

Ensuite, est-ce M. Brochot ou M. Cintrat ?

M. Brochot.

M. Bernard BROCHOT

J'ai juste une question qui n'a rien à voir avec le règlement.

M. Guy LEFRAND

Alors vous ne la posez pas !

M. Bernard BROCHOT

Qu'en est-il de notre déchèterie de Normanville et des Surettes à Gravigny ?

M. Guy LEFRAND

Mme Coulong.

(C'est un jeu entre eux.)

Mme Rosine COULONG

Pour l'instant, nous avons suspendu celle de Normanville. Je suis en effet en discussion avec le maire de Normanville, qui malheureusement n'a pas pu venir ce soir mais est dignement représenté par son collègue ; et nous nous voyons la semaine prochaine pour essayer de voir comment nous pourrions de nouveau avoir au moins un point vert dans cet ensemble. Mais pour l'instant c'est suspendu.

M. Guy LEFRAND

M. Brochot n'aime pas ce qui est suspendu.

Mme Rosine COULONG

Tant pis pour M. Brochot, mais il a une belle commune. Elle est superbe.

M. Guy LEFRAND

Avec tous les fonds de concours que nous lui avons donnés ce soir...

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le règlement des déchèteries communautaires

88 Mise à disposition de bennes de collecte des déchets aux mairies - Gratuité – Modification de la délibération du 25 janvier 2017 - Tarifs 2017 – Complément suite fixation tarifs traitement par le SETOM

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Coulong.

Mme Rosine COULONG

Également dans le cadre de la prévention et la gestion des déchets, il s'agit de la mise à disposition de bennes de collecte. Nous avons considéré qu'elle serait gratuite pour les collectivités et qu'elle serait forfaitaire pour les associations.

Pour ce qui est de la collecte, en tenant compte du prix que nous fait payer le SETOM, les tarifs seraient de :

- 152,25 € pour la collecte (forfait par benne),
- 66 € (tarif SETOM) pour le traitement des déchets végétaux,
- 176 € (tarif SETOM) pour le traitement des encombrants,
- 113 € (tarif SETOM) pour le traitement des ordures résiduelles.

Nous vous proposons donc ce soir la collecte par benne, avec gratuité pour les collectivités, et ensuite vous avez le détail sur le traitement des déchets végétaux etc.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des questions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la gratuité de la mise à disposition de bennes de collecte de déchets aux mairies d'EPN et **ADOpte** l'actualisation ci-après des tarifs de collecte des déchets pour 2017 consécutivement à la fixation de ses tarifs par le SETOM :

| <i>Prestation</i> | <i>Unité</i> | <i>Tarifs 2016 TTC GEA</i> | <i>Tarifs 2017 TTC EPN</i> |
|---|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| <i>Collecte</i> | <i>Forfait par benne</i> | 150 € | 152, 25 € |
| <i>Traitement Déchets végétaux</i> | <i>Tonne</i> | 66 € | 69 € |
| <i>Traitement Encombrants</i> | <i>Tonne</i> | 176 € | 128 € |
| <i>Traitement Ordures résiduelles</i> | <i>Tonne</i> | 113 € | 96 € |

89 Pôle de compétitivité Nov@log – Subvention de fonctionnement 2017

M. Guy LEFRAND

Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Merci M. le Président. Bonsoir mes chers collègues.

La première délibération concerne une subvention de fonctionnement de 5 000 € au pôle de compétitivité Nov@log que nous reconduisons chaque année. Je peux détailler. Il s'agit d'un pôle de compétitivité dédié à la logistique, et nous sommes un territoire à forte valeur sur la filière logistique.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 5 000 € à l'association Nov@log pour l'année 2017 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

90 Partenariat Pluriannuel 2015-2017 EPN/Chambre d'Agriculture de l'Eure – Subvention de fonctionnement 2017

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

Mme Stéphanie AUGER

Il concerne le Partenariat Pluriannuel 2015-2017 avec la Chambre d'agriculture, qui en est donc à sa dernière année.

La convention pluriannuelle repose sur quatre axes privilégiés qui vous sont rappelés en détail dans la délibération.

Cette année, nous nous focalisons sur deux actions :

- Première action : valorisation et promotion des produits fermiers et des producteurs,
- Deuxième action : signature et communication autour de la charte agricole.

Il vous est demandé d'octroyer une subvention d'un montant de 10 K€ à la Chambre d'agriculture.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des remarques ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans le cadre du partenariat pluriannuel - années 2015/2017 entre EPN et la Chambre d'agriculture de l'Eure et **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à la Chambre d'agriculture de l'Eure

91 Foncier propriété d'EPN - Conventions d'occupation précaire – Grille de critères d'attribution

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

Mme Stéphanie AUGER

Il concerne les grilles de critères d'attribution pour les conventions d'occupation précaire des terrains inoccupés que nous avons. Comme vous le savez, nous avons déjà délibéré pour octroyer à nos agriculteurs la possibilité d'utiliser les terres que nous avons en propriété et que nous n'utilisons pas, notamment des terres à vocation économique. Nous avons alors évoqué des critères; ce soir, nous les formalisons par une délibération. Le détail vous en est donné dans la délibération. Cette grille s'appuiera sur deux niveaux de critères :

1. Le statut et les projets du potentiel bénéficiaire de la convention d'occupation précaire :
 - l'antériorité sur la parcelle ;
 - le statut de jeune installé : nous favoriserons plutôt un jeune agriculteur qu'un agriculteur installé depuis longtemps ;
 - la nature des projets engagés sur cette terre ;
2. Des éléments complémentaires d'analyse :
 - la dimension de l'exploitation : nous aurons tendance à faciliter une accession aux petites exploitations plutôt qu'aux très grosses exploitations ;
 - la proximité du corps de ferme.

Tout cela est fait bien sûr en partenariat avec la SAFER.

Il est demandé d'approuver la grille de critères et de fixer la valeur locative à 150 €/ha/an, un prix qui a été vu avec la SAFER et la Chambre d'agriculture de l'Eure.

M. Guy LEFRAND

Parfait. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** la grille de critères d'attribution des conventions d'occupation précaire pour le foncier agricole, propriété d'EPN, en l'attente d'urbanisation telle que ci-après et **FIXE** la valeur locative à 150 €/ha/an ; cette grille s'appuiera prioritairement sur deux niveaux de critères :*

- 1. Le statut et les projets du potentiel bénéficiaire de la convention d'occupation précaire :**
 - **L'antériorité sur la parcelle :**
 - *Priorité à l'exploitant en place avant l'acquisition par EPN, s'il en fait la demande.*
 - **Le statut de jeune installé (-10 ans) ou futur installé agricole :**
 - *Priorité aux jeunes agriculteurs dans leurs projets d'installation ou de développement.*
 - **L'inscription de l'activité du demandeur dans un projet spécifique :**
 - *Priorité aux professionnels agricoles engagés, ou ayant des projets, en lien avec la commercialisation en vente-directe et circuits-courts ou la politique de développement du territoire (développement de l'hébergement touristique, proposition d'une offre locale de produits fermiers...)*
- 2. Des éléments complémentaires d'analyse :**
 - **Le dimensionnement de l'exploitation :**
 - *Priorité aux structures d'exploitations petites et moyennes (surfaces totales < ou = à environ 100 ha) et celles fragilisées, par leur taille et pour lesquelles les politiques de développement local peuvent avoir un impact en matière d'emprises foncières*
 - **La proximité du corps de ferme**

92 Subvention de fonctionnement 2017 – Association Sportive Automobile Club Andrésien (ASACA) - Rallye « Plaines et Vallées » 44ème édition

M. Guy LEFRAND

M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Merci M. le Président.

Cette délibération porte sur une subvention de fonctionnement pour la 44^{ème} édition du rallye « Plaines et Vallées ». Ce rallye organisé sur la région de Saint André mobilise 150 bénévoles. Il aura lieu du 24 au 26 novembre 2017 aux alentours de Saint André de l'Eure. Comme les années précédentes, 15 000 visiteurs sont attendus. Cette manifestation sportive est la finale du championnat de France des rallyes tout terrain. Nous attendons donc 15 000 visiteurs et beaucoup de retombées économiques sur le territoire. Le budget de ce rallye est de 108 500 €. Je précise que 6 000 € sont dédiés à la remise en état des chemins après le passage des véhicules. Nous attendons 15 000 personnes et l'accès du rallye est gratuit pour la population. Les retombées économiques sont importantes, notamment en matière d'hébergement, de restauration, de consommations diverses sur place, et ce rallye entraîne surtout un gain de notoriété pour le territoire.

M. Guy LEFRAND

Un très beau dossier.

M. Nogarède ou Mme Hannoteaux.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

C'est Mme Hannoteaux.

M. Guy LEFRAND

Je vous en prie.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

Je m'abstiendrai une fois de plus sur cette délibération. Je n'ai rien contre les rallyes et les voitures, bien que cela fasse un peu de bruit.

M. Guy LEFRAND

Comme le festival rock.

Mme Maryvonne HANNOTEUX

L'an passé cette association obtenait une subvention de 20 K€ de subvention et cette année elle en obtient une de 30 K€. Au cours de la commission, j'ai demandé pourquoi et la réponse ne m'a pas satisfaite. Il m'a simplement été répondu que, comme l'ancien président était parti avec la caisse, il fallait bien que nous remplissions la caisse. Cela ne me fait pas rire du tout. Honnêtement, je ne trouve pas normal que ce soient les habitants d'EPN qui paient parce qu'un président est parti avec la caisse. Je ne veux pas voter contre, mais je m'abstiendrai.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Boreggio pour répondre.

M. Sylvain BOREGGIO

Je voudrais vous répondre, non pas parce que je suis partie prenante dans ce rallye, mais parce que je connais le président et que c'est moi qui lui ai permis de déposer ce dossier.

Certes, l'ex président est parti avec la caisse il y a trois ans et est en jugement aujourd'hui, mais ce n'est absolument pas la raison pour laquelle l'actuel président demande une subvention. En fait, l'une des grosses actions qu'ils ont à mener une fois le rallye passé, comme l'a expliqué tout à l'heure M. Priez, c'est la remise en état des chemins. Ils le font aujourd'hui en utilisant un matériel fourni par les agriculteurs de manière bénévole et ils souhaitent tout simplement acquérir un matériel adéquat pour remettre en état ces chemins. Pour ce qui est du manque à gagner suite au départ de l'ex président avec la caisse, ils ont contracté un emprunt qui leur permet de rembourser la dette, de combler cette dette et de continuer à exister.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Pichois.

M. Jean-Pierre PICHOS

Je voterai contre parce que cela fait 23 ans que j'ai une forêt de chasse dans le Puits des Forges et cela fait 23 ans que ce rallye y passe, et c'est de pire en pire. J'y retrouve des bouteilles de verre. Ils cassent les miradors, ils cassent tout. Je voterai contre cette délibération. En plus de cela je paie un loyer très cher (30 K€) et je ne peux pas chasser pendant un mois et demi parce qu'il y a 500 personnes qui passent pendant la chasse. Je voterai donc contre.

M. Guy LEFRAND

Si le rallye y passe, c'est parce que les propriétaires de la chasse l'acceptent.

M. Jean-Pierre PICHOS

Non, le rallye passe sur des chemins communaux, donc c'est le maire d'Ézy, M. Leportier, et les autres maires qui leur donnent l'autorisation.

M. Guy LEFRAND

D'accord. Merci. M. Ranger.

M. Michel RANGER

Je voudrais simplement savoir si l'ex CCPN finançait cette manifestation jusqu'à présent.

M. Guy LEFRAND

M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

Non, l'ex CCPN ne finançait pas cette association parce que nous n'en avons pas les moyens. Nous le regrettons d'ailleurs. En revanche, la commune de Saint André finançait allégrement et largement cette association. Grâce à la commune de Saint André, l'association a pu continuer à exister. Malheureusement, l'ex CCPN n'avait pas cette compétence et nous ne pouvions pas aider cette association, pas plus qu'une autre.

M. Guy LEFRAND

M. Pichois.

M. Jean-Pierre PICHOS

J'ai omis de préciser que les chemins ne sont pas du tout remis en état et qu'il faut se battre. Et du point de vue du nettoyage, aucun nettoyage n'est fait.

M. Guy LEFRAND

Chacun étant pleinement informé, je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Deux voix contre. Qui s'abstient ? Treize abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE (moins deux voix contre et 13 abstentions) l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à l'Association Sportive Automobile Club Andrésien pour l'édition 2017 du rallye « Plaines et Vallées » et autorise le Président ou son représentant à signer la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.***

93 Office de tourisme et de commerce d'Évreux Portes de Normandie - Approbation documents administratifs et financiers 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Il concerne l'approbation des documents administratifs et financiers de l'office de tourisme pour l'année 2016. Comme chacun le sait, notre Office de tourisme et de commerce est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) et nous avons à approuver deux documents, le compte administratif et le rapport d'activité.

Le compte administratif a déjà été approuvé lors du comité de direction et doit aussi être approuvé ce soir par le Conseil. La gestion de l'Office se fait également suivant le plan comptable M4. Après reports, les chiffres sont les suivants :

- 123 772 € en fonctionnement,
- 49 129 € en investissement,

Soit un solde cumulé de 172 901 €.

Sur notre budget 2016, nous avons un certain nombre de dépenses en moins :

- Achat de marchandises non effectué (notamment de produits logotés puisque nous avons changé de logo);
- Dépenses de promotion et communication non réalisées (nos besoins en impression papier étant de moins en moins importants puisque nous utilisons de plus en plus le web et les réseaux sociaux);
- Déplacements en baisse;
- L'étude que nous avons réalisée sur le positionnement marketing de l'agence n'a pas été prise sur le budget 2016 et sera payée sur le budget 2017;
- Moins de charges de personnel car, malheureusement, deux personnes ont été assez longtemps en arrêt maladie.

Nous avons également des recettes en plus :

- La taxe de séjour s'est finalement élevée à 93 774 €;
- Remboursements de sécurité sociale;
- Augmentation des ventes de produits en boutique, notamment sur la gamme des produits locaux.

Concernant le rapport d'activité, deux pages recto/verso ont été jointes à la délibération. Cette année, nous avons choisi de faire ce recto/verso avec les principaux chiffres condensés pour éviter d'avoir à imprimer 60 pages en 112 exemplaires pour le Conseil communautaire et pour faire des économies.

M. Guy LEFRAND

C'est une très bonne idée.

M. Rémi PRIEZ

Je précise que les documents, qu'il s'agisse du compte administratif ou du rapport d'activité, sont disponibles auprès de l'Office de tourisme, sur simple demande de votre part. Vous pouvez vous procurer l'intégralité des documents.

En ce qui concerne notre activité, l'année 2016 a été une année assez moyenne pour la région Normandie : le contexte de l'état d'urgence et des attentats s'est traduit par une forte baisse de fréquentation par la clientèle internationale. Dans l'Eure, nous n'avons pas constaté une telle baisse et la fréquentation est restée quasiment identique à celle de l'année 2015. En 2016, nous avons beaucoup travaillé sur la préparation de la fusion avec la CCPN, que ce soit par rapport à l'Office ou par rapport à tout ce qui se passait sur les autres territoires. Quelques éléments significatifs :

- Accueil et information du public : le nombre de visiteurs accueillis progresse de 6,7%;
- Promotion numérique : une légère augmentation de la fréquentation du site web, mais une belle progression de l'utilisation des réseaux sociaux;
- Presse : 105 retombées dans les médias;
- Partenariat : le chiffre d'affaires est en hausse de 16%;
- Réceptif groupe : l'accueil de groupes extérieurs a progressé de 61%. Et je précise que pour 2017 nous devrions avoir une hausse encore plus importante;
- Animations : 1100 participants sur 26 dates;
- Coordination des acteurs locaux : poursuite des ateliers numériques avec les professionnels, création d'un guichet unique pour les commerçants;
- Observation économique : la taxe de séjour nous a rapporté une belle somme d'argent, comme je le disais précédemment.

S'agissant de la fréquentation des principaux sites, elle a été stable pour le Musée et Arbre en Ciel et légèrement en baisse pour Gisacum.

Voilà les principaux éléments de ce rapport. Je le répète, l'intégralité des éléments est disponible à l'Office de tourisme sur simple demande.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Priez. On dirait une annonce téléphonique. Y a-t-il des questions sur ce belle Office de tourisme ? Non. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2016 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie et **PREND ACTE** du rapport d'activité 2016 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie

94 Journée d'intégration 2017 – Soutien au Bureau des étudiants des Écoles Supérieures de la CCI – Subvention

M. Guy LEFRAND

M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

Merci M. le Président. Bonsoir chers collègues.

Il s'agit là d'une première sur le territoire : tous les Bureaux des étudiants d'Évreux vont se réunir pour organiser une journée d'intégration le 3 octobre sur l'hippodrome. Pour organiser cette manifestation, ils sollicitent EPN, et nous souhaitons leur accorder une aide de 1 100 €.

M. Guy LEFRAND

Je pense que cela va être un très bel outil pour l'intégration. J'ai eu l'occasion d'échanger avec eux sur le sujet.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 100 € au BDE des ESCCI, pour l'organisation de la journée d'intégration 2017 et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes à l'octroi d'une subvention au BDE des ESCCI, ainsi que tout avenant et document liés à la dite subvention.

95 Convention de rétrocession préalable - Lotissement ACANTHE – Commune de HUEST

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Merci M. le Président.

J'ai à vous présenter quelques dossiers d'aménagement du territoire.

Le premier dossier concerne la commune de Huest, avec le lotissement ACANTHE.

Il s'agit, comme nous le faisons régulièrement, d'autoriser le Président à signer une convention tripartite entre la commune, le lotisseur et EPN pour que la qualité des travaux soit conforme aux prescriptions d'EPN en matière de voirie, de réseaux, et qu'ainsi la rétrocession puisse se faire en fin de construction, en fin de viabilisation des terrains.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement ACANTHE de HUEST relevant de ses compétences et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune de Huest et la Société ACANTHE ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

96 Commune de La Couture-Boussey - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme - Débat sur le Projet d'Aménagement et de développement Durable

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

Le dossier suivant concerne l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Couture-Boussey.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce PLU qui avait été adopté par la commune en 2013 puis annulé à la suite d'un recours devant le Tribunal administratif de Rouen. La commune avait repris sa procédure et l'avait même bien avancée puisque les diagnostics avaient été faits et qu'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) avait été examiné et voté en conseil municipal.

Toutefois, au cours de l'élaboration de son PLU, la commune a voulu modifier la destination de certains terrains, de sorte qu'aujourd'hui, étant donné que nous avons désormais la compétence, il faut que nous fassions un nouveau débat sur le PADD.

Il s'agit vraiment de modifications à la marge, mais je vais peut-être laisser M. le Maire de La Couture-Boussey, Sylvain Boreggio, en dire deux mots et je reprendrai ensuite la parole pour vous indiquer comment peut se passer la suite de cette procédure PLU.

M. Guy LEFRAND

M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

En effet, les modifications sont à la marge puisqu'elles ne concernent qu'une parcelle constructible destinée à recevoir un lotissement, pour lequel la commune avait souhaité réserver une bande le long de la D833, bande dite de réserve d'activités commerciales, pour permettre à certains commerces ou garages de pouvoir s'y installer. Nous avons pour cela réservé une part d'un peu plus de 1,5 ha et le propriétaire du terrain nous a fait valoir qu'il souhaitait vendre l'ensemble de sa parcelle et nous a demandé de faire un effort sur cette réserve commerciale et de la ramener à 1,3 ha, ce que nous avons validé.

Il s'agit du seul point qui a été modifié, mais pour cela il nous fallait reprendre le PADD.

Cela n'a pas d'incidence sur la démographie prévisible sur les dix ans à venir.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

La suite sera aussi examinée par EPN. Un bilan de la concertation et un arrêt de projet de PLU seront délibérés en Conseil communautaire, puis il y aura une consultation pour avis des Partenaires Publics Associés (PPA), une enquête publique. Enfin, l'approbation définitive du PLU de La Couture-Boussey sera à nouveau votée en Conseil communautaire. Aujourd'hui, il nous est demandé de prendre acte de la tenue, au sein de notre assemblée, de ce nouveau débat sur le PADD du PLU de La Couture-Boussey.

M. Guy LEFRAND

Personne ne s'oppose à M. le Maire de La Couture-Boussey. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PREND ACTE** de la tenue en son sein du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune de la Couture-Boussey, conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme*

97 Commune de Huest - Plan Local d'Urbanisme - Procédure de modification simplifiée

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec Huest.

M. Xavier HUBERT

Dans le même esprit, nous reprenons une modification simplifiée, qui est vraiment la plus petite procédure qui puisse se produire sur un PLU.

La commune de Huest a souhaité supprimer un emplacement réservé situé derrière la mairie et le cimetière, les projets qui y étaient prévus n'étant plus d'actualité. La commune de Huest nous demande donc de modifier, de façon simplifiée, le PLU en supprimant cet emplacement réservé. Les frais de cette procédure, qui sera menée en interne, sont estimés à 1 000 €.

M. Guy LEFRAND

Quand même ! Mais avec tout ce qu'il nous amène en voirie, nous n'allons rien dire à M. Molina. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'engager la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Huest, **PRECISE** que le projet de modification simplifiée sera mis à disposition du public avant approbation, selon les modalités suivantes :

- affichage d'un avis en mairie et à EPN précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations (Mairie de Huest et siège d'EPN), au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de cette dernière,
- Publication de cet avis en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition,
- le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à sa disposition en mairie de Huest et au siège d'EPN,

98 Application du droit des sols – Extension de la mise à disposition du service commun ADS aux nouvelles communes intégrant EPN

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant est un dossier très important.

M. Xavier HUBERT

Oui, tout à fait M. le Président. Vous savez que, depuis que l'État s'est désengagé de l'instruction de nos permis de construire, d'aménager, de démolir et autres déclarations préalables, l'Agglomération a pris le relai, à compter du 1^{er} juillet 2015, et a mis en place son service ADS, un service qui fonctionne. Je fais d'ailleurs une petite parenthèse. Les maires ont reçu un questionnaire de satisfaction. Renvoyez-le, n'hésitez pas éventuellement à être critiques et à nous faire des suggestions pour l'amélioration de ce service, qui vous est destiné, et où six ou sept instructeurs travaillent actuellement de façon dense. Nous serions intéressés que les maires répondent à ce questionnaire. Je ferme la parenthèse. La délibération de ce soir vise à accueillir les dix ou onze nouvelles communes qui rejoindront notre Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018 et à leur permettre d'instruire leurs demandes en matière d'urbanisme dès à présent au sein du service ADS d'EPN. Nous sommes évidemment dans une période transitoire, une période intéressante qui va pouvoir se familiariser avec les documents d'urbanisme des dix ou onze communes qui nous rejoindront. Par ailleurs, cela rend service à ces communes, ce qui est une façon aussi de leur dire que nous les attendons au sein d'EPN. Cette possibilité est prévue par le Code de l'urbanisme dans le cadre d'une convention de prestation de service que nous aurons à signer avec chacune des communes.

M. Guy LEFRAND

C'est notre journée d'intégration à nous. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est un bon accueil pour les nouvelles communes.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** d'assurer l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les communes ayant indiqué leur volonté d'adhérer à Evreux Portes de Normandie au 1^{er} janvier 2018 et possédant un document d'urbanisme ou une carte communale, à titre gracieux et dans les conditions fixées par convention, à partir du 15 septembre 2017, **APPROUVE** les termes de la convention de prestation de service à passer avec ces communes, fixant les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de l'instruction par le service commun Application du Droit des Sols (ADS) des autorisations et actes d'urbanisme délivrés par le Maire au nom de la Commune et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des conventions ci-dessus mentionnées et tout acte s'y rapportant, y compris les éventuels avenants

99 Désaffectation du parking compris dans la parcelle AV n°283 sise à Évreux

M. Guy LEFRAND

Viennent ensuite deux ou trois petits sujets rapides.

M. Xavier HUBERT

Les deux délibérations suivantes concernent la même question. La Ville d'Évreux souhaite acquérir auprès d'EPN un parking, qui n'est d'ailleurs plus utilisé, d'une superficie d'un peu plus de 1 300 m². Ce parking situé à côté de la chaufferie servirait à un projet de cogénération de la Ville d'Évreux. Comme ce parking était affecté à un usage public, il vous est demandé, dans la première délibération – la deuxième étant son pendant - de constater la désaffectation de cette parcelle en qualité de parking et d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

M. Guy LEFRAND

S'agissant de la délibération n°99. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CONSTATE** la désaffectation du parking cadastré section AV n°283p pour une superficie de 1356m² sise rue Colbert à Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération

100 Déclassement et cession parcelle AV n°283p au profit de la Ville d'Évreux

M. Guy LEFRAND

Délibération n°100. Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **PRONONCE** le déclassement de la parcelle cadastrée en section AV n°283p pour environ 1356m² sise rue Colbert à Evreux ; **DÉCIDE** la cession de la parcelle cadastrée en section AV n°283p pour environ 1356m² sise rue Colbert à Evreux pour un montant de 90 000€ HT au profit de la Ville d'Evreux ; **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

101 Espace vert rue Jean-Louis Barrault - Modificatif de l'état descriptif volumétrique et cession

M. Guy LEFRAND

Délibération n°101.

M. Xavier HUBERT

La délibération n°101 est assez originale. La Ville d'Évreux voulait vendre une petite parcelle à la SCI CBRC, parcelle qui jouxtait sa propriété, et nous nous sommes aperçus que cette propriété à vendre était en fait divisée en tranches, un peu comme un sandwich – ce qui est quelque chose qu'il ne faudra plus jamais faire. Le sous-sol avait été acquis par la Communauté d'Agglomération à l'époque, probablement du fait du passage des réseaux, le sol était propriété de la Ville et la partie supérieure la propriété du lotisseur.

Nous sommes obligés de délibérer, après que la Ville a elle-même autorisé la cession, pour autoriser la cession du sous-sol de cette parcelle qui fait 220 m², pour le prix de 1 €, confirmé par l'évaluation des Domaines.

M. Guy LEFRAND

Nous avons tort, il y a peut-être du pétrole là-dessous. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** une modification de l'état descriptif volumétrique de l'assise des parcelles cadastrées en section AD n°503 et 1124, **DÉCIDE** la cession des parcelles cadastrées en section AD n°503 et n°1124 à l'euro symbolique au profit de la SCI CBRC représentée par Monsieur COMITI et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

102 Commune d'Évreux - Boulevard Gambetta-Bâtiment AB² - Rachat du terrain à l'EPF Normandie suite démolition

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'un dossier très important, un dossier technique que suit le service Économie de Mme Auger, mais que nous abordons ici de manière très technique. Il concerne le bâtiment AB² situé à côté de la gare et actuellement en cours de déconstruction.

Nous avons pu bénéficier dans ce dossier, pour le désamiantage et la déconstruction, de l'activation du Fonds Friches géré par l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN). La seule contrainte juridique est que, pour que ce fonds soit activé, l'EPFN soit propriétaire du site. Nous avons donc dans un premier temps vendu à l'EPFN le bâtiment qui est déconstruit et que l'EPFN va nous recéder la parcelle, avec un petit surcoût lié à des frais d'achat. L'EPFN nous rétrocédera donc cette parcelle au prix de 3 473, 75 €.

Je redis au passage, comme l'a rappelé le Président tout à l'heure, que le niveau d'intervention de l'EPFN a augmenté et que le Fonds Friches pourrait prendre en charge 75% du coût de la démolition, ce qui représente pour EPN une économie nette de 40 K€ sur cette opération.

M. Guy LEFRAND

Même Mme Hannoteaux est d'accord.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

J'ai dit que c'était très bien.

M. Guy LEFRAND

Oui, c'est ce que je dis. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE d'ACQUERIR** les parcelles XK72 et XK74 sur la commune d'EVREUX (ex Bâtiment AB2 Boulevard Gambetta), au prix de 3473,75euros TTC, les frais notariés étant à la charge d'EPN, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition.*

103 Zone d'activités du Long Buisson 3 – Projet d'aménagement - Archéologie préventive

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

La délibération n°103 concerne Le Long Buisson 3. Dans le cadre du développement économique d'EPN, nous étions un peu justes en foncier et s'est imposée l'idée de faire une troisième zone, que nous appelons jusqu'à présent Le Long Buisson 3.

Des études de faisabilité sont en cours, et parmi ces études, un diagnostic archéologique préventif, car nous sommes sur une zone qui le nécessite. Nous pouvons faire ce diagnostic soit après l'achat et la viabilisation par l'acquéreur du site, soit à titre préventif selon une procédure dite anticipée, ce qui vous est proposé ce soir. Cette procédure coûterait 0,53 € /m², mais elle a le grand intérêt de vider l'incertitude de ce que nous allons trouver sur cette parcelle si bien que, finalement, les acquéreurs éventuels auront la certitude que ce risque archéologique a été purgé préalablement. Il vous est donc proposé d'utiliser cette procédure anticipée au prix que j'ai rappelé, pour un montant total d'un peu plus de 300 K€.

Ce montant ayant été budgété, il n'entraîne aucune modification. Nous l'avons anticipé dans le budget que nous avons voté il y a quelques semaines.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **SAISIT** Monsieur le Préfet de Région d'une demande anticipée de prescription d'un diagnostic archéologique préventif pour les terrains de la zone du Long Buisson 3, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ou tous les documents à intervenir dans le cadre du diagnostic archéologique préventif à mener sur l'ensemble des terrains susmentionnés.

| | |
|--------------------------------------|------------------------|
| <u>Surface projetée :</u> | 593.610 m ² |
| Parcelles AZ 84p, 31p, 85 à 86p : | 32.354 m ² |
| Parcelles ZA 6 à 8 : | 29.750 m ² |
| Parcelles ZB 1, 2, 4 et 5 : | 372.910 m ² |
| Parcelles AD 5, 6, 8,9,10p, 19, 20 : | 158.596 m ² |

104 Mise en œuvre du Contrat de territoire 2017 – 2021 - Parc d'activités du BioNormandie Parc Miserey - Plan de financement - Demande de subvention

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant fait partie de la mise en œuvre de notre nouveau Contrat de territoire.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait. Il concerne le BioNormandie Parc, la zone d'activités située à Miserey, à proximité du Centre International de Toxicologie (CIT) et en face de la BioPépinière. Il s'agit d'une zone d'expérimentation, dédiée au segment des biosciences, où des pépins s'exercent pendant plusieurs années. Nous sommes en train d'aménager cette zone en sept lots. Le coût d'aménagement est estimé à un peu plus de 1 M€ et, effectivement, dans le cadre de notre Contrat de territoire, la Région Normandie abondera à hauteur d'un peu plus de 130 K€. C'est un beau projet, et il vous est demandé de délibérer aujourd'hui sur le lancement de cette opération et d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions afférentes au développement de ce parc d'activités.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-après du Parc d'activités du BioNormandie Parc à Miserey, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** toutes subventions afférentes à l'opération de parc d'activités du BioNormandie Parc et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante, ainsi que ses éventuels avenants.

| Financiers | Participations prévisionnelles (en HT) | Répartition |
|-------------------|--|-------------|
| Région Normandie | 131 917 € | 12,4% |
| Fonds propres EPN | 935 963 € | 87,6 % |
| TOTAL | 1 067 880 € | 100% |

105 Miserey – Site du « BioNormandie Parc » - Conventonnement avec la Direction Interdépartementale des routes Nord-Ouest (DIRNO)

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

Il concerne ce même parc d'activités. L'entreprise Biogalenys, qui était un pépin, va s'installer sur cette zone-là. Le dossier 105 concerne plus particulièrement la question de l'écoulement des eaux, un problème récurrent en matière d'aménagement de zones d'habitat ou économiques.

La gestion des eaux pluviales est traitée de la façon suivante :

- premièrement, rejet sur la parcelle des sept lots qui seront commercialisés;
- deuxièmement, il est prévu sur la parcelle un bassin de rétention ;
- et, troisièmement, pour les crues dites centennales, nous avons étudié la faisabilité d'un système de canalisation qui ira jusqu'aux fossés proches de la RN13.

Dans le cadre de ce raccordement, nous avons pris contact avec la Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest (DIRNO), qui est d'accord pour passer une convention avec EPN et mettre en place ce système d'évacuation des eaux qui ne servira peut-être que tous les 100 ans. La DIRNO demande simplement que les ouvrages soient redimensionnés, un peu élargis, pour faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement, avec une participation à parité entre la DIRNO et EPN.

Il vous est demandé dans cette délibération d'autoriser le Président à signer cette convention avec la DIRNO et toute éventuelle convention relative à cette question de l'écoulement des eaux pluviales.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec la Direction Interdépartementale des routes Nord-Ouest pour la prise en charge du redimensionnement des ouvrages d'assainissement de la RN 13 impactés par les rejets du BioNormandie Parc de Miserey et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** toute convention de servitudes à intervenir avec la Direction Interdépartementale des routes Nord-Ouest en lien avec ce redimensionnement.

106 SAFER- Convention de veille et d'observation foncière - Nouveau Périmètre EPN, avenant à la convention

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'un dossier avec le SAFER.

Le GEA a contracté en 2013 avec la SAFER, qui fait pour nous un travail de veille et d'observation des transactions foncières. C'est la mission de la SAFER qui est bien équipée pour cela. Nous avons une convention à hauteur de 5 000 € par an; aujourd'hui, compte tenu de l'extension du territoire, la convention est proposée à hauteur de 6 000 €. Il s'agit d'une bonne affaire commerciale car l'augmentation n'est pas proportionnelle à l'augmentation de la superficie que la SAFER observera pour nous.

M. Guy LEFRAND

Absolument. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** l'extension de la convention EPN/SAFER portant sur l'outil Vigifoncier à l'ensemble des communes d'Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à intervenir avec la SAFER de Normandie.

107 Adhésion à AGIR (association de professionnel du transport public)

M. Guy LEFRAND

En l'absence de M. Douard, je propose à M. Hubert de continuer sur les délibérations Mobilités.

M. Xavier HUBERT

Nous avons trois délibérations Mobilités.

La première concerne l'adhésion à l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public (AGIR). Elle a 200 adhérents, des élus et des techniciens de collectivités.

Nous avons trouvé que nous avons intérêt à adhérer à cette association qui peut nous proposer une assistance personnalisée de 5 jours par an, des formations pointues, notamment pour nous aider sur la question du transport scolaire. Comme cette compétence a été transférée, cela peut être intéressant. Ce sera sans doute aussi intéressant lorsque nous ferons notre PLUI, auquel, comme vous le savez, nous avons décidé d'intégrer le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

L'adhésion à cette association nous est proposée pour la somme de 8 000 € par an compte tenu du nombre d'habitants d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Ce qui est beaucoup mieux que d'autres associations auxquelles nous adhérons auparavant.

M. Xavier HUBERT

Oui.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** l'adhésion d'Évreux Portes de Normandie à l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'ensemble des documents se rapportant à cette adhésion.

108 Convention avec Seine Normandie Agglomération pour le règlement du transport scolaire effectué par SNA et concernant les élèves résidant au sein d'Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Allez, on continue. Encore un petit effort.

M. Xavier HUBERT

La délibération n°108 concerne les enfants transportés de Bretagnolles vers le collège de Bueil et les élèves de la commune de Boncourt transportés vers le collège de Pacy-sur-Eure. Il faut conventionner pour ces élèves parce qu'ils habitent sur le territoire d'EPN mais sont scolarisés sur des établissements hors EPN. Le Président doit donc signer une convention avec SNA, l'EPCI voisine qui accueille ces enfants au titre de leur scolarité.

SNA a déjà délibéré pour un prix de transport par enfant et par an et nous devons signer avec cet EPCI pour assurer dans de bonnes conditions le transport de ces élèves, une vingtaine pour Boncourt et une douzaine pour Bretagnolles.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec Seine Normandie Agglomération en vue d'assurer le règlement du transport pour les élèves d'EPN transportés par SNA, et tout avenant complémentaire à intervenir le cas échéant (sont concernés les élèves de Boncourt et Bretagnolles).

109 Transport scolaire Intégration des services de l'ex-Communauté de Communes des Portes Normandes - Avenant à la convention signée entre EPN et le Département de l'Eure en décembre 2016

M. Guy LEFRAND

Encore un petit dossier de transport scolaire.

M. Xavier HUBERT

L'avenant que le Président signera avec votre autorisation concerne le transfert de compétence du Département vers l'EPCI.

Le 19 décembre 2016, le GEA avait signé avec le Département une convention qui envisageait les modalités d'organisation du transport scolaire et les conséquences financières de ce transfert de compétence. Dans la mesure où notre territoire s'est élargi, il faut désormais signer un avenant à cette convention qui intégrera la partie CCPN de notre territoire. Si vous m'en faites grâce, je ne vais pas détailler, mais le rapport est tout à fait précis sur ce qu'est la convention et ce que pourrait être le projet d'avenant que signera le Président pour que cette convention s'étende entre le Département et l'ensemble du territoire d'EPN.

Il était temps que cela s'arrête.

M. Guy LEFRAND

Mais non, vous êtes parfait, M. Hubert, comme toujours. La preuve, il n'y a pas de questions. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE**, dans le cadre de la gestion des transports scolaires, Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à intervenir avec le Département de l'Eure à la convention du 19 décembre 2016 pour l'intégration des services relevant de l'ex-Communauté de Communes de la Porte Normande.

110 Promotion du territoire – ALM EVREUX BASKET – Subvention 2017

M. Guy LEFRAND

La dernière délibération, mes chers collègues, appelle à voter la subvention 2017 à l'ALM Évreux Basket, comme il était prévu initialement. Il s'agit de 10 K€ à verser dans la mesure où l'ALM Évreux Basket a participé aux play-offs. Attendez, avant de partir, il nous faut voter quand même. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie, mes chers collègues.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** à l'ALM Evreux Basket, une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au titre de l'année 2017

Je vous remercie pour votre efficacité. En deux heures et quart vous avez examiné 110 délibérations; hier, en Conseil municipal, en deux heures nous en avons fait quatre. Vous avez été bien plus efficaces.

Je vous souhaite d'excellentes vacances bien méritées et, en attendant, je vous propose de prendre un rafraîchissement à côté.

La séance est levée à 20 heures 45.